



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

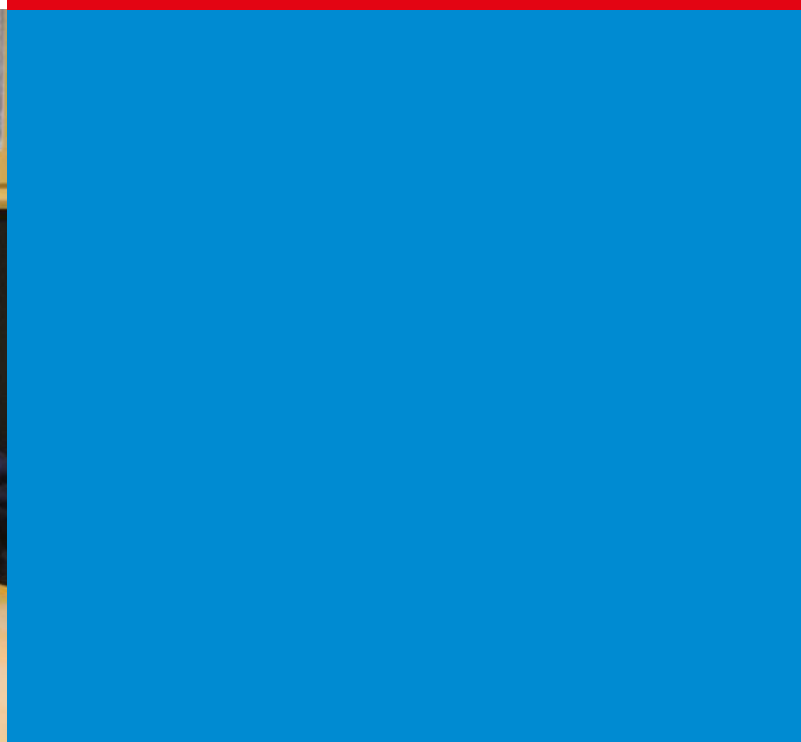


Photo n°1 : Projet ciel ouvert avec les jeunes du CEF - 04 mai 2022

Photo n°2 : Tournoi de football adapté avec les jeunes de l'IME Simone Veil - 08 juillet 2022

Photo n°3 : Jeune déplacée Ukrainienne et une éducatrice de l'ARSEA, au sein du dispositif d'habitat inclusif - Janvier 2023

EDITO

Plus de 1 500 salariés en Alsace, en Moselle et dans les Vosges, 20 152 bénéficiaires, enfants, adolescents, adultes et personnes âgées, accompagnés ou pris en charge au titre de nos différents établissements et/ou dispositifs !

Des chiffres, en progression qui nous classent dans la catégorie des grandes structures associatives sans but lucratif, du milieu social et médico-social, dans le Grand Est.

Des chiffres qui traduisent des réalités et des situations d'une très grande variété, parfois dramatiques, avec des successions de défis à relever, pour lesquels les salariés de l'ARSEA, se mobilisent au quotidien, portant haut les valeurs morales et d'entre-aide qui fondent le socle de notre Association, reconnue d'utilité publique, depuis près de 80 ans.

Au-delà du développement continu de notre activité au titre des pôles Protection de l'Enfance, Handicap et Insertion et Développement social, en lien avec des besoins toujours en évolution et le soutien réaffirmé de l'ensemble de nos financeurs, l'évènement majeur de l'année 2022 aura été l'accueil en nombre et en urgence, de déplacés Ukrainiens.

Dès le 03 mars et l'arrivée de milliers de déplacés Ukrainiens à Strasbourg et en Alsace, l'Association a proposé, avec le soutien sans faille des services de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé, outre un hébergement d'urgence, une prise en charge médicale via notre CHS, Centre d'Hébergement Spécialisé de Schiltigheim.

Devant l'afflux continu et pour faire face aux fortes demandes liées à une problématique de santé, l'ARSEA a ouvert, simultanément trois autres sites à Strasbourg. En Septembre, grâce à la mise à disposition gracieuse de logements par le Directeur Général de l'UGECAM et au soutien de Mme la Préfète, de l'ARS, de la DDETS et de la CAF, un projet innovant a vu le jour pour répondre aux besoins d'enfants porteurs de handicaps psychiques, couplé à un habitat inclusif.

Accompagner, soigner, soutenir, soulager, épauler ces femmes, ces enfants et ces hommes exilés qui éprouvent une triple peine - fuir leur pays, être dans une situation de santé fragile voire irréversible et ne pas maîtriser la langue du pays d'accueil - a été un vrai challenge pour les équipes de l'ARSEA, qui ont démontré toute l'agilité et leur solidarité au service des plus fragiles, qui sont les marqueurs de notre Association dans l'ensemble de ses interventions.

Comme après chaque défi relevé, nous en sortons collectivement enrichis.

Enrichis des remerciements de l'Ambassadeur Représentant Permanent de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe et de tous ceux qui ont été accompagnés.

Enrichis pour continuer notre parcours sur nos missions historiques, au service de l'accompagnement des plus fragiles, qu'ils soient réfugiés, enfants et adultes en situation de handicap ou enfants et adolescents relevant de la protection de l'enfance.

Enrichis pour répondre à de nouveaux défis, avec l'appui des membres du Conseil d'Administration, de nos financeurs, de nos partenaires et bénévoles et bien sûr de nos salariés dans leurs multiples compétences.

A tous, je veux redire une nouvelle fois la fierté qui est la mienne de cet engagement.

Philippe RICHERT,
Président.



Depuis près de 80 ans l'action de l'ARSEA s'inscrit dans une « mission d'intérêt général » visant la protection et l'émancipation des personnes fragilisées quels que soient leurs difficultés ou leurs handicaps à travers un accompagnement personnalisé conduisant à leur réalisation personnelle et citoyenne.

Représentante de la société civile, l'ARSEA, dans une continuité historique avec son socle de valeurs, se positionne par ses engagements, sans cesse renouvelés, comme acteur des politiques publiques et s'organise avec agilité pour répondre aux nouveaux défis de l'inclusion sociale.

C'est dans cet esprit que l'association s'est fixée un impératif qui fédère ses membres et ses plus de 1 500 salariés :

« Une place pour chacun, un projet pour tous »



SOMMAIRE

EDITO 3

NOS IMPLANTATIONS 2023 6

7 LES CHIFFRES CLÉS

8 LA VIE DE L'ASSOCIATION

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE 17

PÔLE HANDICAP ET INSERTION 23

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 33

39 LES RESSOURCES HUMAINES

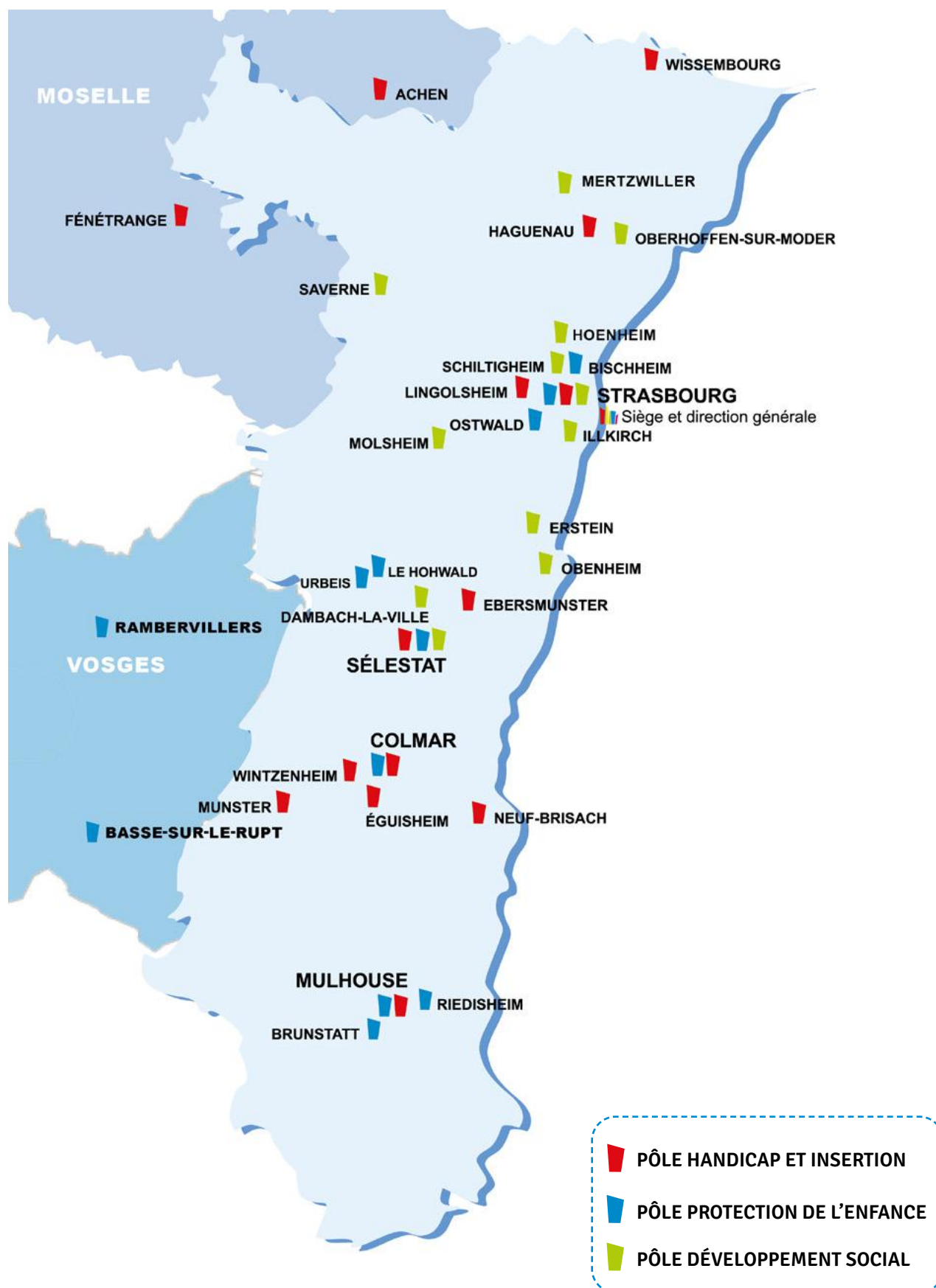
42 BILAN SOCIAL 2022

45 LES MOYENS ÉCONOMIQUES

PERSPECTIVES 51

GLOSSAIRE 52

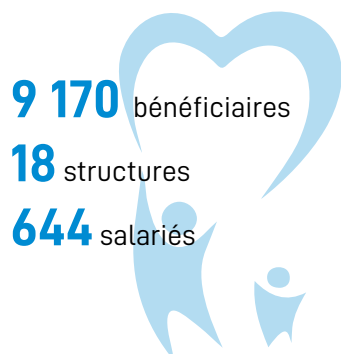
NOS IMPLANTATIONS 2023



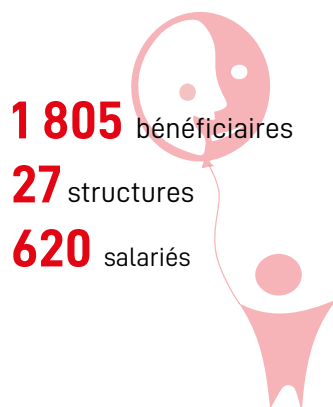
LES CHIFFRES CLÉS

ACTIVITÉ 2022

PROTECTION DE L'ENFANCE



HANDICAP ET INSERTION



DÉVELOPPEMENT SOCIAL



DIRECTION GÉNÉRALE

40 salariés dont 3 alternants

20 152
PERSONNES
ACCOMPAGNÉES



1 525
SALARIÉS
AU SEIN DE L'ARSEA



MOYENS 2022

FINANCES



98 215 K € PRODUIT DE FONCTIONNEMENT

58 BUDGETS dont **43** CASF* - **13** NON CASF - **2** ESAT*

18 FINANCEURS

6 133 K € D'INVESTISSEMENTS

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale de 2022 a eu lieu le 24 juin 2022 dans les locaux de la Collectivité européenne d'Alsace, CeA, à l'invitation de son Président.

Cinquante-huit membres étaient présents ou représentés, parmi lesquels 20 nouveaux membres, auxquels se sont joints des directeurs de structures et des représentants des salariés. De nombreuses personnalités politiques nous ont également fait l'honneur de leur présence, parmi lesquelles Mme Pascale PFEIFFER, Conseillère d'Alsace, membre de l'ARSEA et représentant le Président de la CeA excusé.

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée, le Président, M. Philippe RICHERT a présenté le rapport moral de l'Association en mettant particulièrement l'accent sur les conséquences toujours visibles de la crise de la COVID et sur les actions d'urgence mises en œuvre pour accueillir et accompagner les déplacés Ukrainiens.

M. Bernard GRASS, Vice-Président en charge des finances et Trésorier a présenté les comptes annuels 2021 de l'Association.

M. René BANDOL, Directeur Général, sur délégation du Président RICHERT, a présenté le bilan 2021 de l'Association au titre des différents pôles d'intervention, du développement, des ressources humaines et financières. Il a également présenté les orientations 2022-2023, en déclinaison des trois axes stratégiques du projet d'association, avec notamment quelques grands chantiers :

- négociation des frais de siège avec la création de postes au sein de la Direction Générale pour donner suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes
- mise à jour réglementaire des établissements au titre de la démarche qualité,
- renforcement de la mutualisation des services,
- développement des outils métiers,
- négociation pour la mise en œuvre du télétravail.

Six mandats d'Administrateurs étaient arrivés à échéance en 2022, dont celui de M. Adrien GUIBILEI, un Administrateur qui n'a pas souhaité se représenter après plus de 30 ans au service bénévole de l'Association. Mmes Marie-José AUBURTIN, Huguette NENNIG et Messieurs François BRUNAGEL, Jean-Marie HEYDT et Philippe RICHERT, Administrateurs sortants, ont été renouvelés pour une période de trois ans. Mme Lilla MERABET candidate, a été élue sur le poste laissé vacant.

A l'issue de l'Assemblée Générale a eu lieu une cérémonie conviviale de remise des médailles du travail à 38 professionnels et travailleurs d'ESATs, dont 3 médailles Grand Or pour plus de 40 années d'activité professionnelle et de fidélité à l'Association.

Monsieur Philippe RICHERT a été reconduit à la Présidence de l'Association lors de la réunion du Conseil d'Administration du 1er juillet 2022 et 3 nouveaux membres ont intégré le Bureau, Mme CZAJA, M. RATZMANN et Me RINGEISEN, en complément des membres sortants, soit 9 membres au total.

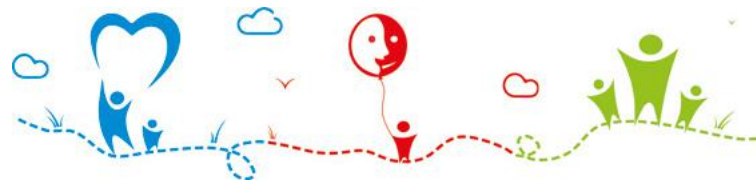
18 réunions, dont 8 Conseils d'Administration et 10 Bureaux ont eu lieu au cours de l'année 2022, avec à chaque fois des points à l'ordre du jour relevant du quotidien et de la gestion stratégique de l'Association et de ses établissements : projets d'établissements, projets immobiliers, budgets, projets informatique, questions RH, etc.

Au cours de l'année 2022, le Président a rencontré les Directeurs, le Comité Economique et Social et a visité les établissements en lien avec leurs projets de développement. Il a eu de nombreuses réunions de travail avec le Directeur Général et les Directrices de siège, les représentants des différents services de l'Etat, interlocuteurs de l'Association aux niveaux Régional ou Territorial, les Elus des communes des lieux d'implantation actuels ou futurs ainsi que de multiples partenaires.

En dehors des réunions des instances statutaires, les Administrateurs se sont mobilisés principalement en lien avec les Directions du siège ou des établissements, autour du recrutement de cadres de directions, des éléments budgétaires et financiers et du suivi des projets informatiques.

Le 26 août 2022 a eu lieu au Château d'Angleterre à Bischheim, une émouvante cérémonie en l'honneur du Docteur Materne ANDRES, Président honoraire de l'ARSEA, qui s'est vu remettre les insignes de Chevalier de la Légion d'Honneur par M. Philippe RICHERT, ancien Ministre et actuel Président de l'ARSEA. Cette cérémonie empreinte de simplicité à l'image du récipiendaire, a eu lieu en présence de nombreux élus et représentants des milieux médico-sociaux et notamment du Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Le 08 décembre 2022, Mme Marie-José AUBURTIN, Administratrice et Secrétaire-Adjointe du Bureau de l'ARSEA s'est vue remettre la médaille de Chevalier de l'Ordre National du Mérite.



L'ACTIVITÉ DU COMITÉ ÉTHIQUE EN 2022

Le comité d'éthique s'est réuni quatre fois en 2022.

Des situations émanant de contextes assez divers ont été présentées et analysées.

En parallèle des réflexions menées lors des réunions du Comité Ethique, une communication auprès de l'ensemble des salariés de l'ARSEA a été déployée : envoi de la Charte, du règlement de fonctionnement, des supports d'information ainsi que de la trame de présentation d'une situation et envoi d'un calendrier d'engagement à contribution aux directrices et directeurs de l'ARSEA, afin d'avoir une visibilité pour la préparation des réunions.

UNE RÉFLEXION ORGANISATIONNELLE AU TITRE DU DOSSIER DE RENOUVELLEMENT DES FRAIS DE SIÈGE 2023-2027

Dans son rapport rendu en 2020, la Chambre Régionale des Comptes pointait un certain nombre de risques liés à l'absence d'éléments stratégiques et de sécurisation de l'intervention de l'Association tels qu'un projet global d'investissement, une stratégie des ressources humaines au titre de la gestion du temps de travail, des congés et heures supplémentaires et une stratégie de placements financiers. Alertés les différents services et collectivité financeurs ont recommandé le dépôt anticipé d'un dossier de renouvellement des frais de siège.

Afin d'appuyer cette demande, l'Association a fait le choix de se faire accompagner par un cabinet externe. Suite à son analyse, notamment avec un panel d'associations comparables, KPGM a considéré les frais de siège actuels de 3,65% sous-calibrés avec comme conséquence des postes stratégiques non financés, qui ne permettent pas d'assurer l'entièreté des 9 missions définies par l'article R314-88 du Code de l'Action Sociale et des Familles au titre d'une association gestionnaire d'établissements et de services médico-sociaux. Des fiches métiers détaillées ainsi qu'un organigramme projeté de la Direction Générale 2023-2026 ont été élaborés puis présentés et validés dans les instances associatives et le CSE.

Un dossier de renouvellement des frais de siège a été déposé en octobre 2022 et différents échanges de courriers et réunions ont eu lieu avec les financeurs depuis début 2023.

LA POURSUITE DE LA MISE A JOUR RÉGLEMENTAIRE DES ÉTABLISSEMENTS AU TITRE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

L'année 2022 a marqué le transfert des missions Qualité vers la Direction des Services Opérationnels et l'embauche de deux alternantes.

Grâce à un travail approfondi avec les directions d'établissements et de services, différents outils ont été déployés, en premier lieu dans les Internats Protection de l'Enfance avant le déploiement dans les établissements et services des autres pôles de l'Association.

1. *Plan associatif de prévention des risques de maltraitance avec une déclinaison en différentes phases sur l'ensemble des pôles*
2. *Protocole associatif de gestion des situations de violence*
3. *Charte de la Bienveillance et de l'Ethique*

Un travail d'analyse des Fiches d'Evènements Indésirables - FEI - a été engagé sur chacun des pôles afin d'élaborer un plan d'actions correctives multidimensionnel.

Un chantier de réactualisation de 26 projets d'établissements et de services a été engagé, avec l'accompagnement du CREA, ce qui a permis la finalisation de 8 d'entre eux fin 2022.

Par ailleurs, un travail de traduction en FALC - Facile à Lire et à Comprendre - d'outils réglementaires a été engagé avec différentes directions d'établissements, en complément des dynamiques déjà engagées notamment par l'IME Pays de Colmar et les ESAT(s). Un clip de rap a été réalisé avec l'appui de plusieurs collaborateurs de la Direction Générale afin d'encourager les personnes accompagnées à s'inscrire dans la dynamique du FALC.

Ce travail s'inscrit dans la volonté associative de renforcer le pouvoir d'agir des personnes accompagnées en facilitant l'accès à la connaissance de leurs droits et devoirs au sein de chacun de nos établissements et services.

LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS MÉTIERS

L'Association a également souhaité accélérer le déploiement du logiciel MS Qualité, outil indispensable à la sécurisation des process d'accompagnement tant par le renforcement de la traçabilité des événements indésirables, que par le déploiement de plans d'actions visant à optimiser la qualité de la prise en charge.

C'est un outil de pilotage avec un plan d'action global centralisant les différentes démarches : projet, évaluations, enquêtes, FEI, DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), qui permettra de répondre dans le traitement et l'analyse à certains des 18 critères impératifs du nouveau référentiel d'évaluation de la Haute Autorité de Santé - HAS.

Le déploiement de MS Qualité se traduit par :

- 83% des établissements et services relevant de la loi de 2022, soit 35 ESMS, avec un accès,
- 450 professionnels de l'ARSEA formés à l'utilisation de l'outil,
- 220 fiches d'évènements indésirables saisies pour une traçabilité au service de la politique de prévention des risques de maltraitance,
- 15 DUERP réactualisés avec l'appui de l'alternant du service Gestion des Risques,
- une gestion documentaire restructurée et partagée avec l'ensemble des salariés pour contribuer à l'enrichissement des connaissances de tous,
- une veille réglementaire mutualisée et constamment à jour.

Des travaux ont été engagés fin 2022 par la Direction Administrative, sous l'impulsion de Jean-Marie SCHANGEL, membre du Bureau, avec un groupe de Directeurs d'établissements, pour relancer la démarche d'un Dossier Unique Informatisé Unique de l'Usager – DUIU –, en vue de la candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt - Ségur Numérique, en avril 2023, au titre des pôles Handicap-Insertion et Protection de l'Enfance.

LA NÉGOCIATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

Soucieux de la qualité de vie au travail et souhaitant mettre en place une politique de responsabilité sociétale des entreprises, l'ARSEA a intégré dans son projet d'Association 2021-2025, le développement de l'utilisation du numérique dans lequel s'inscrit pleinement une réflexion autour de la mise en place d'un télétravail encadré. En 2022, plus de 700 professionnels de l'ARSEA ont ainsi répondu à un questionnaire sur le télétravail en vue de construire un accord d'entreprise au plus près des besoins.

Les négociations avec les partenaires sociaux n'ont pas abouti en 2022. Pour autant, la mise en œuvre du télétravail par le biais d'une charte qui fera l'objet de consultation du CA et du CSE demeure une priorité.

UNE POLITIQUE PATRIMONIALE AMBITIEUSE

L'amélioration des conditions d'accueil des bénéficiaires et de travail des salariés reste malgré un contexte budgétaire qui se tend, un objectif prioritaire pour l'Association. A ce titre, plusieurs opérations dont la réflexion est engagée de longue date ont connu des avancées en 2022 qui permettront d'entrer dans une phase véritablement opérationnelle en 2023 :

Relocalisation des services de milieu ouvert Protection Enfance Strasbourg

La prospection relancée fin 2022 devrait, malgré un marché de l'immobilier de bureaux morose sur le territoire de l'Eurométropole, connaître un aboutissement en 2023, plusieurs sites ayant été identifiés en vue d'une construction neuve.

Des locaux supplémentaires ont pu être acquis au 230 avenue de Colmar

L'acquisition de nouveaux locaux au sein du Bâtiment Urbania a permis de concrétiser le déménagement de différents services (SAMSAH 67, SAVS 67, CPCA, Médiation familiale) et de créer une salle de réunion mutualisée, servant également aux réunions de Bureau et de Conseil d'Administration.

Construction d'un nouveau bâtiment pour l'IME « Les Glycines » Antenne de Wissembourg

Le programme de l'opération a été finalisé avec l'établissement, un accord a été trouvé pour la vente du terrain avec la municipalité et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, AMO, a été conclue, ce qui permettra en 2023, d'engager les travaux après le choix en cours d'un maître d'œuvre.

Construction d'un nouveau bâtiment pour l'IME « Les Glycines » Haguenau

La réflexion avec la Ville se poursuit autour de la construction d'un site inclusif au sein d'un groupe scolaire, dans l'éco-quartier Thurot ; elle devrait se concrétiser fin 2023 – début 2024 avec la finalisation du PPI de la Ville.

EEP - MECS et accueil de jour Centre de la Ferme Riedisheim

L'étude de programmation autour des différents scénarios, avec ou sans accueil de jour, a été finalisée fin 2022 et devrait dès validation par le financeur, connaître un démarrage en 2023 avec les consultations pour les marchés d'études, préalables aux travaux.

Prospection sur Colmar en lien avec l'agglomération pour reloger différents établissements AEMO, IME

Dans un contexte foncier particulièrement tendu, la prospection a repris en lien avec les services de l'Agglomération.



Construction d'une nouvelle MAS et relocalisation du CAAHM à Strasbourg-Ganzau

La mise en concurrence pour un marché de conception-réalisation a été engagée en 2022, avec une contractualisation en mai 2023, suite au choix du groupement mieux-disant parmi les six propositions déposées et une perspective de début des travaux fin 2023 – début 2024.

Ces projets mobilisent fortement la Gouvernance et la Direction Générale de l'Association.

VEILLER À LA SÉCURITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET DES BÂTIMENTS

A noter l'embauche à l'automne 2022 et pour deux ans d'un alternant en BTS au Service Gestion des Risques. Des avis défavorables de la Commission de sécurité ont pu être levés en 2022, grâce aux travaux entrepris en lien avec les directions d'établissements : Foyer Les Hirondelles, CEF Mulhouse, SESAME East Hôtel.

Parmi les autres travaux réalisés, souvent dans l'urgence :

IME Eurométropole site Simone Veil, Strasbourg

Les travaux de climatisation de cet établissement ont été réalisés début 2022 pour répondre au problème de températures excessives en été.

IME Eurométropole site Ganzau, Strasbourg

Réception des travaux de remise en conformité des 3 chaufferies et résolution du problème récurrent de légionnelle soulevé par l'ARS.

CHS Strasbourg

Réalisation de la troisième et dernière phase de travaux prévus : rafraîchissement des communs, relamping, cloisonnement de la cuisine.

IME Jules Verne site Wallach, Mulhouse

Le SESSAD et une partie de l'IME Jules Verne ont dû déménager début septembre à la demande de la Ville de Mulhouse, propriétaire, dans le cadre de leur projet de restructuration du bâtiment. La Ville a proposé des locaux au sein de l'ancien conservatoire de musique de Mulhouse, rue Wallach et des travaux importants ont été réalisés afin de pouvoir accueillir les enfants début septembre et obtenir l'avis favorable de la commission de sécurité.

MECS de Rambervillers, Vosges

Réalisation d'un diagnostic sécurité et travaux de rafraîchissement du 1^{er} étage pour accueillir six enfants en janvier 2023.

EEP Château d'Angleterre, Bischheim

Mise en place de la vidéosurveillance et de l'éclairage du Parking.

Accueil des déplacés Ukrainiens

Ouverture en urgence de quatre lieux d'accueil pour plus de 700 personnes, enfants et adultes : deux sites à Strasbourg, Entzheim et Illkirch-Graffenstaden, après avoir vérifié auprès des propriétaires la conformité des lieux en matières de sécurité incendie.

Audit énergétique des bâtiments

Le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, issu de l'article 175 de la loi ELAN, vise à réduire les consommations d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire. L'audit global de tous les bâtiments de l'ARSEA a été finalisé en 2022, et les résultats saisis sur le site de l'ADEME, conformément à l'obligation réglementaire pour les établissements de plus de 1 000 M2. Les audits techniques spécifiques avec préconisations de travaux pour les 10 établissements concernés seront réalisés en 2023.

Travaux d'accessibilité

En lien avec nos obligations réglementaires au titre de l'Agenda d'Accessibilité Ad'Ap, un bureau d'étude a été missionné pour réaliser un audit de tous les bâtiments dont nous sommes propriétaires. Les demandes de travaux (8) ont été rédigées et envoyées en Mairie. Toutes les demandes avec dérogation ont été refusées (6). Ces derniers travaux seront engagés en 2023 pour un montant estimé de 400 K€.

Traitement des déchets

Suite à la mise en place de la redevance spéciale en lieu et place de la taxe ordures ménagères avec une hausse très importante du coût pour l'Association, il a été décidé de faire réaliser le ramassage des déchets des 7 établissements de l'Eurométropole par la société VEOLIA. Dans le cadre de la politique RSE de l'Association, nous pouvons ainsi traiter la collecte des déchets alimentaires des restaurations collectives.

Défibrillateur Automatisé Externe (DAE)

La démarche d'installation engagée depuis 2019, s'est poursuivie en 2022 et ce sont désormais 26 de nos établissements qui sont équipés de DAE, enregistrés et géo-localisables sur une plateforme de l'Etat (GEODAE)

Par ailleurs et afin de pallier à l'absence d'Agent Technique dans certains établissements de l'ARSEA, un partenariat avec Alsace Home Service (AHS) a été mis en place pour les petites interventions et réparations ponctuelles.

UN SYSTÈME D'INFORMATION PLUS SÉCURISÉ ET PERFORMANT

Parmi **les projets transversaux** réalisés et en lien avec le développement et la sécurisation du système informatique associatif, on peut relever :

- L'optimisation des baies informatiques et la poursuite de la refonte du système de téléphonie sur les sites d'une douzaine d'établissements avec le remplacement du matériel le plus ancien,
- Dans le cadre du plan pluriannuel de renouvellement des équipements, le remplacement de matériels obsolètes non conformes à la politique de sécurité et l'installation d'environ 300 nouveaux PC,
- Le renforcement de la sécurité avec la mise en place de la péremption des mots de passe, la fermeture automatique des sessions de travail après 10 minutes d'inactivité,
- La refonte de la gestion de la téléphonie mobile,
- La mise en production du Plan de Reprise d'Activité - PRA - informatique,
- La mise en place du nouveau réseau WIFI, environ 100 bornes sur une trentaine de bâtiments au titre d'un plan de déploiement global de 400 bornes,
- L'acquisition de tableaux blanc interactifs, outils multi usages partagés,
- Le déploiement de fibres optique sur 35 sites,
- La refonte des droits d'accès de nos prestataires externes sur nos serveurs,
- Renégociation du partenariat avec Canon pour les photocopieurs.

Au titre des **projets spécifiques**, ont été mis en œuvre et/ou gérés :

- L'ouverture et l'installation de 8 nouveaux sites : Urbania avec re-câblage intégral et tirage d'une fibre noire vers les locaux voisins de la Direction Générale, Résidence séniors de Mertzwiller, MECS – Basse-sur-le-Rupt et Rambervillers, Centres d'accueil Ukrainiens, quartier de La Petite France, quartier Cronembourg, Entzheim et Illkirch-Graffenstaden,
- Refonte du réseau des sites : EEP Château d'Angleterre, CHRS Schiltigheim et ESAT Ganzau,
- Déploiement d'un outil de contrôle d'accès sur le site Urbania,
- Refonte du système de vidéo-surveillance sur les sites de la résidence du Courlis et du CHRS,

Soit un investissement global de l'ordre de 1M€.

CONTRIBUER À ALIMENTER LES RÉFLEXIONS DANS LES INSTANCES ET GROUPES TRAVAIL

L'ARSEA est représentée via les membres de ses instances, son Directeur Général et les Directeurs d'établissements, au sein de nombreuses instances et groupes de travail des secteurs de son activité.

Au titre de l'actualité 2022, on peut relever :

- ✓ Le Directeur Général a été réélu au poste de Délégué Régional Grand-Est de la CNAPE et siège au titre de NEXEM à la Commission Sociale CCUE dans le cadre de la construction de la Convention Collective Unique Etendue (CCUE) pour le secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif.
- ✓ Des représentants de l'association ont intégré ou ont été renouvelés :
 - à la commission d'attribution de logements (CALEOL CDC Habitat Social de Strasbourg) en tant que représentant les organismes bénéficiant de l'agrément d'ingénierie sociale, financière et technique du Haut-Rhin
 - à la commission de la DDETS pour la sélection d'appel à projet État pour la création de places FJT (Foyer du Jeune Travailleur)
 - au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de SELESTAT pour siéger au Conseil d'Administration
 - à l'Observatoire de la Protection de l'Enfance d'Alsace en lieu et place des deux Observatoires Départementaux de protection de l'enfance anciennement existants (Bas-Rhin & Haut-Rhin)
 - au groupe de travail de la Communauté de Communes Mossig et Vignoble qui s'engage dans une démarche d'amélioration de l'état de santé de la population de son territoire, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et la Collectivité européenne d'Alsace, via la mise en place d'un Contrat Local de Santé
 - à la Chambre de l'Application des Peines de la Cour d'Appel de Colmar en tant que membre titulaire
 - à la Cour d'Appel de Colmar, sur la liste des Médiateurs dressée par la commission restreinte des Magistrats
 - en tant que membre suppléant à la chambre de l'application des peines en qualité de responsable d'une association d'orientation et de réinsertion des condamnés et, en la même qualité, à la chambre des mineurs.



En complément de la recherche-action menée en 2021 par l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance - ONPE -, la direction du Foyer des Hirondelles a participé à l'organisation de la journée de formation sur le thème de la prostitution des mineur(e)s, en lien avec la Ville de Mulhouse, la Préfecture, le Parquet, le Mouvement du Nid, Le Lieu et Praxis. L'objectif était de sensibiliser l'ensemble des acteurs et partenaires sur l'enjeu majeur que constitue la coordination du parcours en la matière, sur la base d'un travail spécifique.

CONTINUER A APPORTER DES RÉPONSES AUX BESOINS URGENTS OU ÉMERGENTS ...

Parmi les situations d'urgence ou nouvelles traitées par l'Association et ses différents établissements, et après deux années marquées par l'accueil au titre de la Covid, l'accueil de déplacés a été sans conteste et malheureusement le sujet majeur de l'année 2022.

Accueil de près de 800 déplacés Ukrainiens

En effet, dès le 03 mars 2022, l'arrivée des déplacés Ukrainiens nous a amené en lien avec les services de l'Etat et l'Agence Régionale de Santé à proposer outre un hébergement d'urgence, une prise en charge médicale via le Centre d'Hébergement Spécialisé de Schiltigheim.

Cette structure a rapidement été saturée par l'affluence des demandes liées à une problématique de santé. Trois autres sites ont ouvert simultanément à La Petite France, Cronembourg et Entzheim. Puis, grâce à la mise à disposition gracieuse de 5 logements par le Directeur Général de l'UGECAM et au soutien de l'ARS, de la DDETS et de la CAF, un projet innovant a vu le jour le 1er septembre 2022 pour répondre à un besoin relatif à la prise en charge d'enfants porteurs de handicaps psychiques sévères évalués par la Pédopsychiatrie et la MDPH. Cette prise en charge en journée est couplée à un habitat inclusif qui permet de fédérer les parents autour d'une préoccupation commune, à savoir être parent d'un enfant porteur de handicap ou de troubles autistiques dans un contexte de saturation des dispositifs et d'exil. Cette expérience innovante, offre un espace de répit aux parents et une prise en charge adaptée aux enfants.

Ces situations aux problématiques multifactorielles accueillies dans nos dispositifs, n'ont pas été sans impacts dans l'organisation des services. En effet, le rapport à la maladie, aux traitements ou à la vaccination est appréhendé de façon très aléatoire en fonction de la personne et les pathologies des personnes accueillies nous ont parues majoritairement sous-estimées par les intéressés. Ces personnes aux situations médicales dégradées nous ont obligé, outre d'être dans une réactivité dans la reprise des soins, à être témoins d'une réalité difficilement concevable dans notre culture.

Il nous aura fallu faire preuve de patience, d'adaptation et de créativité pour répondre aux situations médicales.

Aussi, cette expérience, nous a permis d'être les acteurs de l'évolution des Centres d'hébergements Spécialisés, vers des « lieux de vie ». Cette évolution, pour l'équipe médico-sociale, a été de mettre l'accent sur la prise en charge souhaitée en considérant pour ces familles, que leur espace de vie n'est pas forcément un lieu de passage dans lequel les personnes, ne font que transiter en attendant d'être orientées mais vers un lieu où il est aussi possible de vivre dans la durée, voire de décéder. En somme, un lieu qui se définit autour d'un équilibre entre un chez soi et un milieu adapté pour la prise en charge médico-sociale.

Nos objectifs ont été d'évaluer d'un point de vue sanitaire, de créer un environnement sécurisant et soutenant permettant aux familles d'être accompagnées dignement dans les moments douloureux qu'elles peuvent aussi traverser. A ce souci d'une prise en charge éthique, s'ajoute l'accompagnement global à savoir un accompagnement vers l'apprentissage de la langue via les dispositifs existants, l'accompagnement vers l'emploi, la culture et autour d'actions collectives tant à destination des parents que des enfants.

Ce travail a été soutenu et accompagné par de nombreuses associations. La municipalité de Bischheim a été très active en nous permettant de bénéficier de dons et d'un logement municipal. Et le formidable élan de générosité des collaborateurs de l'ARSEA, de l'ABRAPA et de la PJJ a permis de récolter une multitude de dons : habits, jouets, équipements, mobilier etc.

Au-delà de l'investissement exceptionnel des salariés de l'ARSEA mobilisés pour piloter et accompagner ce projet, il convient de souligner, le soutien réactif et sans faille au quotidien de nos financeurs DDETS et ARS et des services préfectoraux qui a été particulièrement déterminant dans le bon déroulement de cette opération, hors normes en termes de volumétrie et d'urgence et sans précédent pour l'Association.

Accueil de réfugiés placés sous protection de l'ONU

Afin d'accueillir rapidement ces personnes identifiées comme particulièrement vulnérables par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, l'Etat a engagé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de sélectionner des opérateurs, chargés de les loger et de les accompagner de manière globale pendant une année. L'accompagnement concerne des familles ou des personnes isolées et doit permettre l'accès aux démarches administratives, sociales, aux droits et aux soins mais également leur insertion professionnelle et l'apprentissage du français.

Ce dispositif opérationnel depuis mi 2022 a permis à SESAME d'accueillir 6 familles (23 personnes) provenant de camps de réfugiés du Moyen-Orient placées sous protection de l'ONU et porteuses de handicap, devant être accueillies directement dans un logement durable.

Accueil de jeunes filles d'origine étrangère à l'EEP Château d'Angleterre

L'ARSEA a été sollicitée par la CeA pour accueillir des jeunes filles étrangères en provenance d'autres villes de France et qui sont, pour certaines d'entre elles, soumises à des réseaux de prostitution.

...ET DES ACTIONS-COOPÉRATIONS NOUVELLES AU TITRE DES 3 PÔLES DE L'ARSEA :

Ouverture d'une Maison d'Enfants à Caractère Social – MECS à Basse sur le Rupt dans les Vosges

L'ARSEA a été retenue en 2022 par le Conseil Départemental des Vosges pour la création d'une MECS de 15 places à Rambervillers axée sur un projet d'accueil de fratries et un centre parental pour 5 familles, sur un site de 1500 m² répartis sur 3 niveaux. Le site nécessitant d'importants travaux, un site provisoire a été ouvert à Basse sur le Rupt afin de permettre l'accueil en urgence de 7 enfants âgés entre 7 et 14 ans et ce grâce à la réactivité des salariés de l'association pilotant ce projet.

Démarrage en 2022 d'une activité de médiation familiale avec un financement de la CAF du Bas-Rhin – AEMO 67

Ces médiations sont proposées dans des cas de divorces et séparations, conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petites enfants, entre parents et adolescents ou jeunes adultes, les situations conflictuelles concernant des personnes dépendantes, âgées, vulnérables, handicapée etc. Elles sont exercées dans un cadre extra judiciaire et/ou judiciaire en matière civile notamment sur demande du Juge aux Affaires Familiales. Le service est habilité pour une activité annuelle prévisionnelle de 50 médiations et 320 entretiens d'information préalable, pour un équivalent temps plein. En 2022, ce sont 72 entretiens préalables qui ont été réalisés et 17 processus de médiation engagés.

La création d'un réseau de coopération dans le cadre du développement de la justice de proximité – SERP

L'ARSEA - Service de Réparation Pénale (SERP) et la PJJ font le pari d'une prise en charge individualisée avec un fort contenu éducatif en amont des poursuites, avant que les situations ne s'aggravent ou en complément de l'intervention de la PJJ pour les jeunes déjà suivis en milieu ouvert et pour lesquels le Parquet déciderait in fine de ne pas poursuivre.

Ce réseau fonctionne sous la forme de rencontres pour des réflexions communes entre les Institutions Judiciaires, la PJJ et le secteur habilité, autour des pratiques éducatives et des supports mobilisés, à partir des problématiques rencontrées. L'objectif est d'être en capacité d'offrir aux Procureurs une palette de réponses éducatives graduées leur permettant d'adapter la première réponse pénale à la situation de chaque jeune.

Mesure d'investigation spécifique à destination des « Tout-petits » - SIE 67

C'est dans la suite des rencontres bilatérales avec la PJJ que l'ARSEA a proposé le projet expérimental d'une mesure d'investigation judiciaire en direction des enfants de 0 à 3 ans pour renforcer la qualité de la prise en charge de ces jeunes enfants, avec un déploiement de moyens supplémentaires, de compétences ou une approche différente et différenciée : renforcement de l'intervention du binôme travailleur social/psychologue, multiplication des visites à domicile. L'accord a été donné en Mai 2022 pour une expérimentation d'un an, à compter de la fin de l'année, délai nécessaire aux recrutements, pour 75 enfants bénéficiaires potentiels.

Dispositif expérimental d'accompagnement protégé - AEMO 68

L'AEMO 68 a répondu en 2021 à un appel à projet de la CAF 68 pour l'expérimentation d'une Mesure d'Accompagnement Protégé (MAP). Devant permettre l'exercice du droit de visite dans le contexte de violences conjugales, de séparations très conflictuelles qui impactent le développement des enfants, il s'agissait de permettre l'exercice du droit de visite dans un cadre sécurisé et protecteur, sur décision du Juge des Affaires Familiales - JAF. Entre septembre 2021 et décembre 2022, une équipe dédiée a œuvré pour permettre des passages de bras sécurisés, travailler avec chaque parent sur sa posture et garantir aux enfants des relations apaisées. Si ce dispositif a retenu toute l'attention des JAF, a été très utile pour les parents accompagnés et a évité les passages auprès des Magistrats pour Enfants, l'expérimentation a néanmoins pris fin en Décembre 2022, faute de moyens financiers.

Un partenariat avec l'association Hopen-dog – Foyers René Cayet & Les Hirondelles

Développement d'un partenariat actif avec l'association de médiation animale Hopen-dog, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie des enfants fragilisés via la mise à disposition de chiens de soutien psychologique formés. Le lien avec l'animal permet très souvent de relancer la motivation et l'envie chez les jeunes. L'association s'appuie sur différentes méthodes (Spiral, pair-aidance, Snoezelen) pour venir en soutien aux jeunes.

Des partenariats pour les CER Climont et Kreuzweg

- Souvenir Français, association d'anciens combattants : l'objectif est de donner un accès à la citoyenneté par l'entretien de lieux mémoriels
- L'olympique de Schiltigheim : initiation via des séances hebdomadaires à la lutte gréco-romaine, sport millénaire et aux valeurs éducatives importantes



- Club de boxe HautePierre : séances hebdomadaires
- Gendarmerie : rencontres et contacts réguliers
- Association « grains de folie » qui encadre des activités extérieures autour de la randonnée pédestre en montagne
- Judo Club de Barr qui initie les jeunes au judo et valorise leur expérience par le passage d'une ceinture en fin de session,
- Partenariat avec la faculté de sport de Strasbourg, sur une période de deux semaines lors de chaque session pour des activités sportives
- SPA de Strasbourg, qui permet aux jeunes de venir travailler, promener, nettoyer et caresser les animaux tous les vendredis matin par petits groupes
- Association « grange aux sabots » : entretien des boxes et pratique de l'équitation en groupes, l'objectif étant de réaliser une activité manuelle et de développer la relation à l'animal

Maison guidée - Mineurs Non Accompagnés Château d'Angleterre (MNA)

Opérationnelle depuis août 2022, la maison guidée accueille 5 jeunes filles, de 15 à 17 ans, pas suffisamment autonomes pour être prises en charge en appartements classiques. Il s'agit de jeunes filles très vulnérables, qui ont besoin d'une présence éducative renforcée. Ces jeunes filles, pour une grande partie, ont été victimes de violences sexuelles, au pays, pendant leur migration ou depuis leur arrivée en France.

Lits Halte Soins Santé - LHSS - SESAME

Le dispositif porté par l'ARS, propose un hébergement pour accueillir toute personne majeure, sans domicile fixe ou en errance quelle que soit sa situation administrative, dont l'état de santé ne nécessite pas d'hospitalisation, mais requiert une prise en charge sanitaire et un accompagnement social. Cet accompagnement doit favoriser le retour vers un niveau de forme physique et psychique pour rechercher ensuite des orientations adaptées à la réinsertion, si possible d'abord vers le logement. Depuis août 2022, 23 places ont été ouvertes par SESAME, avec un taux d'occupation continu de 100%.

Création de places de SAMSAH

L'appel à projets ARS - CeA engagé mi 2022 pour 20 places dans le Haut Rhin et 10 places dans le Bas Rhin a fait l'objet d'une réponse coordonnée entre notre deux SAMSAH 67 et 68. Malheureusement le partenariat envisagé dans le Haut-Rhin n'a pu se concrétiser avec un des partenaires en raison d'un déficit de ressources humaines disponibles et un projet partiel pour 8 places a été déposé, qui n'a pas été retenu. L'extension de 10 places portée par le SAMSAH 67 a été obtenue.

Actions culturelles

Dans le cadre d'une convention entre les Ministères de la Culture et de la Santé, un appel à projets annuel est lancé afin de favoriser l'émergence et le développement de politiques culturelles au sein des ESMS. Les 3 établissements de l'ARSEA ayant déposé un projet ont été retenus :

- IME « les Glycines » Haguenau - Wissembourg : intervention de la Compagnie Les Arts Pitres Clowns Santé auprès de tous les acteurs de la structure.
- CARAH Munster : atelier théâtre pour sensibiliser les bénéficiaires au théâtre par la pratique, l'appréhension des codes, expérimenter un processus de création et faire évoluer les représentations sur la vie sentimentale des personnes en situation de handicap grâce aux ateliers théâtre

Opération DUODAY dans les ESATs

L'opération organisée depuis quelques années permet à une entreprise, une collectivité ou une association d'accueillir, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, qui formera un duo avec un professionnel volontaire. Au programme découverte du métier, participation active, immersion en entreprise. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour soutenir le changement de regard.

Pour les employeurs, il s'agit de franchir le pas du handicap au travail, en découvrant de nouveaux talents. Elle a remporté un vif succès dans les ESATs et a été l'occasion pour 32 travailleurs de découvrir un nouvel environnement professionnel et de créer un contact.

Déterminés, plus de la moitié des travailleurs ont effectué les démarches seuls en se rendant directement dans les entreprises. Ils ont ainsi découvert entre autres les métiers de la gendarmerie, d'agent d'entretien, d'animateur radio, d'agent immobilier, de réparateur de vélos, de cuisinier...

Engagement et sens civique dès le collège avec l'ESAT Solidarité du Rhin

Le collège de Fessenheim accueille depuis 2022 une classe de troisième « Défense et Citoyenneté », de 18 élèves, volontaires qui souhaitent enrichir leur formation en vivant des expériences solidaires, citoyennes.

C'est dans ce cadre, qu'une action a été menée en partenariat avec 14 travailleurs de l'ESAT, l'objectif étant, de part et d'autres d'élargir leur vision de la société et de mieux cerner les enjeux du vivre ensemble. Deux rencontres ont eu lieu. L'une au collège de Fessenheim, au cours de laquelle, les participants, après une prise de contact sous forme de « Speed Dating » et une visite du collège, ont symbolisé cette rencontre par la mise en terre d'arbres fruitiers et le dépôt d'un caillou personnalisé au pied de chaque plantation.

Cette première rencontre a été l'occasion d'établir une relation conviviale entre les collégiens et travailleurs. L'ESAT a accueilli les collégiens pour une seconde journée de partage. Après un café d'accueil, une présentation et une visite de l'ESAT, les collégiens et travailleurs ont mené un travail de réflexion sur la mise en œuvre d'une Charte du Bien-vivre ensemble. Ces rencontres ont permis aux collégiens de découvrir un public et des problématiques auxquelles ils sont peu confrontés, et aux travailleurs, de découvrir un environnement qui leur est inconnu, de partager leur réalité et de faire valoir leur savoir-faire. Cette action a été particulièrement appréciée par les travailleurs de l'ESAT.

Partenariat avec les GEM – Groupes d'Entraide Mutuelle

Les GEM accueillent des adultes souffrant de troubles psychiques désireux de rompre leur isolement et qui envisagent un parcours conduisant à une meilleure insertion dans la vie sociale. Un GEM n'est pas un établissement à caractère médico-social, il est fondé sur l'adhésion volontaire de personnes actrices d'un projet de groupe qu'elles définissent et font vivre ensemble.

En lien avec ses établissements et son action en faveur des personnes adultes en situation de handicap, l'ARSEA parraine de longue date le GEM de Sélestat. Depuis 2022, elle parraine également celui de Mulhouse, suite à une sollicitation de ce dernier.

Par ailleurs, l'année écoulée a également été l'occasion d'événements festifs parmi lesquels :

- l'inauguration de l'espace extérieur de l'IMPRO Les artisans à Colmar, aménagé par la Ville
- les 40 ans du CAAHM à Strasbourg - Ganzau
- les 30 ans des Glycines à Haguenau

Et nous avons eu par ailleurs, l'honneur le 7 novembre de la **visite de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre Déléguée chargée des Personnes Handicapées à l'IME Les Catherinettes** en présence de Monsieur le Député Hubert OTT, Monsieur Eric STRAUMANN, Maire de Colmar, Monsieur Louis LAUGIER, Préfet du Haut-Rhin, Madame Virginie CAYRE, Directrice Générale de l'ARS, Monsieur André BERNAY, Directeur Général Adjoint de l'ARS.

L'ARSEA à travers l'ensemble de ses établissements et salariés a su réagir avec agilité et humanité face à l'urgence de l'actualité géopolitique internationale, créer des places supplémentaires sur des dispositifs existants, pérenniser des dispositifs expérimentaux, développer des interventions nouvelles et des partenariats innovants, tout en assurant l'accueil au quotidien au titre des places et mesures agréées.

Cette action multiforme, décrite plus avant dans la partie consacrée à chaque pôle, et dans les rapports d'activités spécifiques à chaque établissement, consultables sur le site <https://www.arsea.fr>, démontre la volonté et la capacité de notre Association de s'adapter sans cesse aux évolutions sociétales, dans des environnements de plus en plus mouvants et complexes et la confiance toujours renouvelée de nos nombreux financeurs, partenaires et donateurs.

« L'utopie est une vérité prématurée »

René CASSIN



**René BANDOL,
Directeur Général.**

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

5 439

places et mesures agréées

4 951 places et mesures en milieu ouvert (hors OPI)

488 places en internat et appartements



Tournoi multisports à l'EEP Château d'Angleterre, 25 mai 2022

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2022

MILIEUX OUVERTS



8 414 bénéficiaires

INTERNATS & APPARTEMENTS



756 bénéficiaires



9 170 bénéficiaires

LES ÉTABLISSEMENTS

MILIEUX OUVERTS

AEMO 68 • Colmar • Mulhouse

AEMO 67 • Ostwald

MIP • Riedisheim

OPI • Strasbourg

SERP • Colmar • Strasbourg

SIE • Strasbourg

SIE • Colmar • Riedisheim

INTERNATS ET APPARTEMENTS

CEF • Mulhouse

CER Val de Villé • Le Hohwald • Urbeis

EEP Centre de la Ferme • Riedisheim

EEP Château d'Angleterre • Bischheim

Foyer René Cayet • Mulhouse

Foyer Les Hirondelles • Brunstatt

MECS • Rambervilliers

AEMO Hébergement • Mulhouse

APAJ • Riedisheim

Centre parental • Sélestat

Mineurs non accompagnés
et Jeunes majeurs • Bischheim

Placement à domicile
et SASM • Mulhouse

SEADR • Mulhouse

Les rapports d'activités sont consultables sur les pages établissements de notre site internet www.arsea.fr



UNE AUGMENTATION DES AGRÉMENTS EN MILIEU OUVERT – SIE

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'offre de places et mesures en milieu ouvert a connu une évolution positive. Mais cette évolution concerne exclusivement le territoire haut-rhinois et le SIE-MJIE 68, qui passe d'un agrément pour 440 mesures à 755 mesures soit + 72 %.

Cette hausse financée par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) si elle est significative, ne concerne que le premier niveau d'intervention, l'investigation, le SIE intervenant sur demande du Juge des Enfants comme une aide à la décision avant d'apporter la réponse judiciaire ou éducative la plus adaptée pour l'enfant.

Elle reste néanmoins insuffisante au regard de la réalité des besoins sur la totalité du territoire alsacien :

- le total des bénéficiaires du SIE - MJIE – sur le territoire alsacien est de 1 580, en progression de 3% par rapport à 2021, versus un total de 1 211 agréments
- le nombre de mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert - AEMO –, mises en œuvre quand le Juge a considéré que l'enfant avait besoin d'un premier niveau de protection, reste stable à 3 253, alors que le nombre de bénéficiaires, s'il n'atteint pas le chiffre record de 2022 (année post-Covid), revient au niveau de 2020, avec un total de 5 243 enfants concernés.

Concernant les autres mesures mises en œuvre par les établissements de l'ARSEA, au titre des milieux ouverts, - MIP Investigation de Proximité - et - SERP Réparation Pénale – avec des financements de l'Aide Sociale à l'Enfance - CeA et de la PJJ, elles restent stables en termes d'agrément et de bénéficiaires.

Seule l'OPI – Orientation, Prévention, Insertion intervenant par Convention avec l'Eurométropole de Strasbourg, sur 9 quartiers prioritaires de la ville - QPV - poursuit sa progression constante avec une augmentation de l'ordre de 3% des bénéficiaires en 2022

10 PLACES SUPPLÉMENTAIRES EN INTERNAT EN ALSACE

Hormis 10 places supplémentaires affectées au Foyer de Jeunes Filles des Hirondelles, le reste de l'offre reste identique sur le territoire alsacien.

A noter l'agrément de 7 places délivré en 2022 par le Conseil Départemental des Vosges pour la MECS - Maison d'Enfants à Caractère Social - ouverte à Basse sur le Rupt en attendant la réalisation des travaux sur le site principal de Rambervillers. Il s'agit de la première implantation de l'ARSEA sur le territoire vosgien.

Derrière la globalité de ces chiffres, les grandes tendances déjà observées les années précédentes se confirment et semblent devenir des tendances de fond quant au profil des bénéficiaires, indépendamment des effets de la pandémie.

En 2021, les SIE posaient le constat qu'un tiers des mineurs suivis étaient concernés par des violences ou des conflits importants au sein du couple formé par leurs parents. En 2022 cette proportion s'est encore accrue. Mais nous savons aussi qu'aujourd'hui, ces situations familiales bénéficient en amont de l'intervention, d'une vigilance renforcée dans leur prise en compte et leur traitement sur un plan judiciaire.

Des enfants suivis ou accueillis de plus en plus jeunes

S'il est une tendance qui marque l'évolution du profil des enfants bénéficiaires et qui est transversale aux différents services de la Protection de l'Enfance, c'est l'accueil d'une population de plus en plus jeune avec une proportion grandissante de « tout-petits » (moins de 6 ans, voire moins de 3 ans), suivis en milieu ouvert mais également en internat, c'est-à-dire placés en dehors de leur milieu familial.

Ce constat est partagé par nos financeurs notamment la CeA, puisqu'au titre de la construction de la future MECS de Riedisheim, celle-ci a validé le principe d'une unité de 7 places pour des enfants entre 3 et 6 ans.

Cet état de fait indique sans nul doute les difficultés parentales à prendre soin des petits, parfois des fratries, fréquemment dans des contextes de violences conjugales aujourd'hui globalement mieux repérées et/ou des situations de séparation très conflictuelles.

Cela implique également pour les services et les professionnels concernés d'interroger et d'adapter leurs pratiques à ces bénéficiaires de plus en plus jeunes.

A ce titre, la mesure d'investigation spécifique à destination des « tout-petits » mise en œuvre pour un an, depuis fin 2022 par le SIE 67 trouve tout son sens. Le bilan qui en sera fait fin 2023 sera certainement riche d'enseignements et le dispositif s'il devait être pérennisé, devra pouvoir être financé.

De même les démarches de médiations familiales mises en œuvre depuis 2022 dans le Bas-Rhin contribuent très certainement à éviter certaines situations de suivi renforcé ou de placement. Et à ce titre on ne peut que regretter que l'expérimentation d'accompagnement protégé mise en œuvre par l'AEMO 68 en 2022 ne puisse être poursuivie en 2023 faute de financements.



Des bénéficiaires souvent fragilisés par des problématiques psychiques

Les établissements, quel que soit l'âge des enfants suivis ou accueillis, font souvent le constat que la double vulnérabilité, protection de l'enfance et problématiques psychiques, prend de plus en plus d'importance, alors même que très peu de situations ont une reconnaissance par la MDPH. Ces situations entraînent là encore un besoin d'adaptation constant des pratiques des professionnels qui accompagnent ces enfants.

Pour les bénéficiaires, adolescents et jeunes adultes, les professionnels observent des situations où la santé mentale des jeunes : état dépressif massif, phase de décompensation psychique, traitements médicamenteux conséquents, prise régulière de substances illicites ..., est déjà dégradée, au moment de leur prise en charge. Et il n'est pas rare que le placement dans un service de la Protection de l'Enfance, marque une rupture de soins pour des jeunes préalablement suivis en pédopsychiatrie et ce même si les professionnels de l'ARSEA tentent malgré les difficultés de créer / maintenir un lien avec les personnels médicaux ayant suivi le jeune.

Dans ce contexte, le travail d'accompagnement est souvent rendu plus difficile par un besoin croissant d'individualisation des jeunes accompagnés qui enfermés dans leurs difficultés, rencontrent davantage de limites qu'auparavant pour avoir conscience du bien commun, et du collectif et peuvent être plus réticents à s'engager dans un projet, même personnalisé.

Ces constats, récurrents depuis quelques années, le sont de manière encore plus prégnante cette année. Sans que nous puissions faire un lien direct avec les conséquences de la crise sanitaire, force est de constater que les fragilités psychiques parentales, les problématiques socio-économiques, les errances, les addictions, les problématiques sexuelles... concourent plus encore à exposer les mineurs à des situations de danger importants.

Les troubles du développement des mineurs sont communs à toutes les classes d'âge. La nécessité d'un repérage précoce vient nous conforter dans la légitimité de déployer des investigations le plus tôt possible et spécifiques aux très jeunes enfants.

Des évolutions dans le travail avec les familles, accentuées depuis la pandémie

Après les restrictions sanitaires toujours en cours en 2021, 2022 a enfin permis de retrouver des modalités d'interventions « ordinaires ».

Mais que cela soit en lien ou non avec les effets du confinement, les familles sont aujourd'hui plus enclines à communiquer par mails et par sms avec les professionnels et dans un nombre croissant de cas à ne pas honorer les temps d'échange fixés, pouvant laisser penser à une forme d'absence de prise de conscience des enjeux entourant la mesure d'investigation.

Le travail avec les familles constitue l'essence même de l'intervention surtout en milieu ouvert, mais dans bon nombre de situations, la question du remaniement des postures, l'attention envers l'enfant, la capacité parentale à se mobiliser est de plus en plus complexe à mettre en mouvement. Pris dans des difficultés importantes, où la présence de(des) l'enfant(s) est parfois une source de conflits violents, l'intervention convoque une plus grande vigilance et implique un accompagnement massif qu'il n'est pas toujours possible d'assurer dans le cadre des dispositifs.

La précarité devient une donnée de plus en plus récurrente et ne vise pas la seule dimension économique et budgétaire des familles. La précarité sociale, l'isolement et le manque de relais familiaux ou extérieurs touchent notamment et en grande partie les familles monoparentales.

Ainsi, si les accompagnements restent source d'amélioration, il n'en demeure pas moins que le cheminement est souvent plus long, demande à être plus étayé, notamment par la suppléance dans les actes pour les parents les plus démunis.

Ils nécessitent également une plus grande agilité et résilience, certains parents pouvant se montrer virulents et agressifs envers les professionnels, qui deviennent les boucs émissaires des décisions mal acceptées des autorités judiciaires ou de l'ASE.

Malgré ces évolutions, le constat est fait que lors d'un placement c'est bien souvent l'éducateur de milieu ouvert qui reste la pierre angulaire dans la mesure où il était présent avant le placement et qu'il le sera à la sortie de l'établissement. Lorsque ce travail de fil rouge perdure lors du placement, il est indéniable que la suite du parcours du mineur se passe mieux et pour l'enfant et pour sa famille, qui aura un interlocuteur privilégié, qui les connaît et qui aura également été un repère durant les 6 mois (voire plus) de la prise en charge.



La première année post covid avec des problématiques qui deviennent récurrentes

L'année 2022 a progressivement permis de revenir à un mode de fonctionnement plus « normal » et notamment de renouer en présentiel sans restrictions, les nombreuses relations partenariales du secteur de la Protection de l'Enfance, et ce même si des difficultés persistent :

- difficultés de recrutement de professionnels dans un secteur en crise, avec des postes parfois vacants pendant plusieurs mois qui ne permettent pas d'assurer tous les tuilages nécessaires ou démarrages d'actions de façon optimale,
- une turn-over plus important que par le passé chez les professionnels récemment recrutés, parfois rapidement « usés » par la complexité des situations rencontrées,
- de nombreuses situations de potentiels bénéficiaires en attente avec parfois des listes d'attentes conséquentes,
- un public, bénéficiaires et proches, qui tend à avoir moins d'autonomie dans les démarches de la vie quotidienne : lacunes en français, méconnaissance de la localisation des principales administrations (sécurité sociale, caisse d'allocations familiales, etc...), illettrisme et illettrisme,
- un nombre croissant d'admissions préparées par les établissements avec internats qui restent sans suite pour différents motifs. Par exemple pour le CEF de Mulhouse, sur les 91 mineurs pour lesquels l'accord a été donné et l'accueil préparé (investigations diverses), 25 ont été accueillis au final. Ce chiffre de non accueillis a triplé depuis 2021. A cela s'ajoute une autre difficulté, devenue récurrente : la non obtention des mainlevées de placements ou le maintien de places pour des mineurs jamais arrivés. Cela représente 553 jours de perte d'activité en 2021 pour le CEF.

Une année où les nouveaux projets / actions des établissements ont été nombreux

Toujours soucieux d'apporter les réponses les plus adaptées aux bénéficiaires accueillis et aux bénéficiaires potentiels, les professionnels du secteur ont continué à être force de propositions auprès des partenaires institutionnels et financeurs.

En complément des projets / actions évoqués supra (partie rapport associatif), on peut relever :

Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) à Colmar & Mulhouse

Au cours de l'année 2022 le service a travaillé à une proposition de prise en compte de la liste d'attente qui n'a cessé de croître au fil des mois. Souhaitant proposer une autre modalité qui pouvait répondre à la question des délais, une concertation a été engagée avec la CeA et l'AEMO a obtenu un accord d'expérimentation, pour passer de la logique de liste d'attente à une file active.

Établissement Éducatif et Pédagogique (EEP) du Château d'Angleterre à Bischheim

Le partenariat existant avec les collèges pour le suivi des jeunes accueillis, a été conforté à la rentrée par la désignation d'un éducateur scolaire comme « référent scolarité » ayant pour mission de faire l'interface entre le Château et les établissements. Le travail qu'il mène auprès des établissements permet désormais de prévenir plus facilement les situations de crises et d'alerter sur les éventuelles difficultés que pourraient rencontrer nos jeunes dans leur parcours scolaire.



Jeunes de l'EEP Château d'Angleterre
au semi marathon de Strasbourg
mai 2022

Foyer René Cayet à Mulhouse – Foyer Les Hirondelles à Brunstatt

L'année 2022 aura été l'année de la mise en œuvre de la nécessaire harmonisation des pratiques entre les deux établissements. Suite à l'appel à projet au titre du CEJ – Contrat d'Engagement Jeunes en rupture, les deux foyers au sein d'un consortium porté par l'association SURSQ, pourront renforcer leurs prestations en art-thérapie et psycho-boîte. Enfin le Foyer des Hirondelles a été sollicité par l'agence de production CARPA qui réalise un long format, en partenariat avec ARTE, sur le thème de la prostitution des mineures.



SERP – Service Educatif de Réparation Pénale

Les éducateurs de Strasbourg ont élaboré des séances de groupe sur le thème des comportements violents avec des supports interactifs tels que la communication non violente. Sur Colmar, suite au partenariat avec le centre de formation PRAXIS, une journée spécifique relative à la préparation à la majorité a été réfléchie avec les étudiants et sera réalisée en 2023. Le CDAD - comité départemental d'accès au droit et le Tribunal Judiciaire de Colmar ont favorisé la réalisation d'une activité collective de réparation ayant permis aux jeunes d'assister à une audience du Tribunal, de mener un jeu de rôle leur permettant de cerner tous les contours d'une audience de Justice. Le service a également participé aux ateliers initiés par Citoyens et Justice, notamment sur le DIPC - document individuel de prise en charge - et l'évaluation des établissements du secteur du médico-social.

CER du Kreuzweg et du Climont

Un éducateur a conduit avec les jeunes un travail remarquable de construction d'un barbecue/four à pizza en pierre réfractaire. Ce chantier a nécessité un savoir-faire en terme de technique mais aussi en terme d'engagement et de transmission de savoir. Maçonnerie, calcul, métrés, nivelage, coffrage ont pu être proposés aux jeunes qui ont pu utiliser le fruit de leur travail une fois le barbecue terminé.

Un projet d'écriture de textes, de mise en musique et d'enregistrement en studio a été mené en partenariat avec « Gordon mobil Studio »

Par ailleurs, des partenariats avec la Mairie de Plaine et les clubs « CrossFit68 » à Colmar et « Club Culture Physique » à Saint-Blaise-La-Roche permettent aux jeunes via des activités sportives collectives de développer la cohésion de groupe, la coopération et l'entraide.

L'instauration d'une demi-journée semestrielle de grand nettoyage sur le principe du « nettoyage de printemps », permet d'accompagner les mineurs dans les gestes liés à l'entretien des locaux, l'opération se terminant par un repas dans une ambiance de convivialité.

Et une convention avec l'Éducation Nationale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse permet aux deux CER de bénéficier de 2h d'enseignement de sciences et 2h de français par semaine, ce qui présente un intérêt pour le suivi des jeunes et la construction de leur projet post-CER.

Service d'Investigation Éducative (SIE) à Riedisheim

En octobre 2022, afin de soutenir l'action entreprise de longue date par une cadre du service, le SIE 68 s'est mis au Rose et a organisé une journée de sensibilisation au cancer du sein.

A cette occasion une convention a été signée avec la Ligue contre le cancer afin que des actions similaires soient organisées chaque année.

Mineurs Non Accompagnés Château d'Angleterre (MNA) à Bischheim

En 2022 l'accès à Internet a été déployé au sein de la cinquantaine d'appartements en semi-autonomie et en collocation mis à disposition des jeunes, afin de les épauler dans leur travail scolaire ou leur formation et faciliter la communication avec leurs familles.

Après une réflexion concertée, le mode de calcul de la dotation allouée aux jeunes pour subvenir à leurs besoins, a évolué afin de tenir compte de leurs ressources (ou absence de ressources), dans un souci d'équité. Cette répartition différente des moyens, permet d'affecter plus de fonds à des activités annexes (loisirs, culture, camps...).

Jeunes majeurs Château d'Angleterre à Bischheim

La dynamique de l'équipe de bénévoles qui accompagnent les jeunes permet de voir naître de nombreux projets, qu'ils soient individuels ou collectifs. Un réel lien est créé entre l'équipe de bénévoles, les jeunes, et l'équipe éducative. Nous ne pouvons ici que remercier, à nouveau et à l'instar des années précédentes, l'engagement de ces personnes au quotidien.

Orientation Prévention Insertion - OPI à Schiltigheim

En 2022, les équipes de l'OPI ont organisé 12 camps avec des jeunes et des familles, plus de 150 personnes ont ainsi pu découvrir de nouveaux horizons loin des quartiers. Enfin, la participation depuis 2021 au dispositif « Cité éducative » en partenariat avec le collège Hans ARP, a permis la création d'un Centre Éducatif et Sportif destiné aux collégiens déscolarisés ou en risque de déscolarisation. Une soixantaine de collégiens ont signé un contrat d'engagement et ont pu être accueillis avec l'accord des parents.

Cette action multiforme, décrite plus en détail dans les rapports d'activités spécifiques à chaque établissement, consultables sur le site <https://www.arsea.fr>, démontre la volonté et la capacité de notre Association de s'adapter sans cesse aux évolutions sociétales, dans des environnements de plus en plus mouvants et complexes ET la confiance toujours renouvelée de nos financeurs, essentiellement la Protection Judiciaire de la Jeunesse -PJJ-, la Collectivité européenne d'Alsace -CeA-, le Conseil Départemental des Vosges ainsi que nos nombreux partenaires et donateurs.



ET EN TRANSVERSAL

La Loi Taquet du 07 février 2022 relative à la Protection de l'Enfance dont les dispositions impacteront notre intervention, lors de la publication des Décrets d'application (7 sur 17 publiés fin 2022) :

- interdiction d'ici 2024 du placement à l'hôtel des enfants et jeunes confiés à l'ASE
- recherche systématique de la possibilité de confier l'enfant à une personne de son entourage avant d'envisager son placement à l'ASE
- interdiction de la séparation des fratries, sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant
- proposition systématique d'un parrain et d'un mentor pour l'enfant accueilli à l'ASE
- fin des sorties «sèches», en garantissant un accompagnement pour les 18-21 ans avec le principe d'un «droit au retour» à l'ASE avant 21 ans,
- accès prioritaire au logement social pour les jeunes sortis de l'ASE
- possibilité pour le mineur de désigner une personne de confiance et obligation d'un entretien avec le jeune six mois après sa sortie de l'ASE
- possibilité pour le juge d'autoriser le service d'accueil à exercer des actes relevant de l'autorité parentale, sans autorisation au cas par cas
- prise en compte de la parole de l'enfant avant placement avec une audition par un juge et une représentation par un administrateur ou un avocat
- systématisation des contrôles des antécédents judiciaires des professionnels et bénévoles intervenant dans des établissements pour mineurs
- tous les ESMS devront définir une politique de lutte contre la maltraitance et désigner une autorité tierce, vers laquelle les personnes accueillies pourront se tourner
- référentiel unique partagé pour les signalements de faits de violence
- tout mineur victime de prostitution relève du champ des missions de l'ASE, afin qu'il puisse bénéficier d'un soutien matériel, psychologique et éducatif.

Au titre de sa mise en œuvre, l'Association a d'ores et déjà élaboré le plan de prévention des risques de maltraitance (plan associatif 2023-2027), afin que les établissements et services puissent s'inscrire dans les orientations de ce plan et décliner de manière opérationnelle les actions mises en œuvre.

Par ailleurs, les projets d'établissement réalisés en 2022 ont été complétés sur la thématique de la maltraitance : définition / politique associative / déclinaison au niveau de l'établissement.

L'engagement par la Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre chargée de l'enfance, d'une demande d'audit des structures accueillant des enfants de l'ASE.

Les Présidents de Conseils Départementaux ont été sollicités fin 2022 par les Préfets afin de recenser tous les lieux de placement et de vérifier leurs agréments. L'objectif est de dégager en lien avec les Conseils Départementaux, des pistes d'action concrètes impliquant toutes les parties prenantes pour remédier aux difficultés rencontrées aujourd'hui pour prendre en charge les enfants protégés, notamment ceux qui connaissent les situations les plus complexe.

Le CREAI - Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - a continué à accompagner les établissements dans la réactualisation de leur projet de service. En 2022, pour le Pôle Protection de l'Enfance, cela a concerné l'OPI.

Le 09 novembre 2022, les Assises alsaciennes de la prévention et de la protection de l'enfance, organisées par la CeA « Comment changer de modèle ? », auquel ont participé de nombreux représentants des établissements de l'ARSEA.



Journée de sensibilisation « Octobre Rose »
pour les professionnels du SIE 68 à Riedisheim,
31 octobre 2022

PÔLE HANDICAP ET INSERTION



L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

1 372

places agréées.



**801 PLACES
ENFANTS**



**571 PLACES
ADULTES**

234 places en milieux ouverts

241 places en travail protégé

550 places en internats et
semi-internats

300 places en milieux ouverts
et en accueil de jour

17 places en inclusion scolaire

30 places d'hébergement



Fête d'anniversaire, 40 ans du CAAHM,
03 mai 2022

BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2022



1 067 ENFANTS



738 ADULTES

MILIEUX OUVERTS



406 bénéficiaires



MILIEUX OUVERTS

434 bénéficiaires

INTERNATS & SEMI-INTERNATS



661 bénéficiaires



HÉBERGEMENTS

44 bénéficiaires

TRAVAIL PROTÉGÉ



260 bénéficiaires



1 805 bénéficiaires



LES ÉTABLISSEMENTS

MILIEUX OUVERTS ACCUEIL DE JOUR

CAAHM • Strasbourg
CAMSP - EDIPA • Colmar
CARAH • Colmar
CARAH • Munster
SAJ Solidarité Du Rhin • Neuf-Brisach
SAMSAH • Strasbourg
SAMSAH • Wintzenheim
SAVS • Strasbourg
SAVS • Wintzenheim
SAVS Solidarité Du Rhin • Neuf-Brisach
SESSAD • Strasbourg
SESSAD Les Glycines • Haguenau
SESSAD Pays de Colmar • Colmar
SESSAD Jules Verne • Mulhouse
Parrainage GEM L'Échappée • Sélestat
Parrainage GEM Le Second Souffle • Colmar
MAS • Strasbourg • Ganzau

HÉBERGEMENTS

Dispositif ITEP Pierre-Paul Blanck • Ebersmunster
IME Eurométropole
Site Simone Veil* • Lingolsheim
Site Roethig* • Strasbourg
Site Ganzau* • Strasbourg
IME Pays de Colmar • Colmar
Site Catherinettes
Site Artisans*
IMP Les Glycines
Site Haguenau
Antenne Wissembourg
IMP Jules Verne • Mulhouse
MAS • Strasbourg • Ganzau

TRAVAIL PROTÉGÉ

ESAT La Ganzau • Strasbourg
ESAT Solidarité Du Rhin • Éguisheim

INCLUSION SCOLAIRE

IME Eurométropole
EMAS • Strasbourg
ULIS passerelle* • Strasbourg
IME Pays de Colmar • Colmar
UEMA
DAR
IMP Les Glycines
PCPE • Fénétrange / Achen (57)

* Établissements accueillant des enfants/adolescent(e)s présentant un trouble du spectre autistique.
Les rapports d'activités sont consultables sur les pages établissements de notre site internet www.arsea.fr



Rencontre entre les jeunes de l'IME Jules Verne, des professionnels de basket de la MBA et de l'association MACADAM Basket 68, 23 mars 2022



Tournoi de Football adapté organisé par le FAIG, Participation de l'IME Eurométropole Site Simone Veil 08 juillet 2022



Journée Duoday de l'ESAT de La Ganzau, novembre 2022



L'OFFRE : UNE STABILITÉ DANS LE NOMBRE DE PLACES AGRÉÉES ET D'ÉTABLISSEMENTS

L'année 2022 aura été l'année de la stabilité, à la fois au titre de la typologie des accueils : milieux ouverts, internat et semi-internats, accueils de jour et travail protégé et des bénéficiaires, enfants et adultes.

Le nombre d'établissements du Pôle Handicap Insertion de l'ARSEA reste identique aux années précédentes et permet une couverture territoriale très large du nord au sud de l'Alsace avec deux implantations en Moselle - Achen et Fénétrange -, des implantations en milieu urbain, dans des villes moyennes, mais également en milieu rural.

Cette couverture territoriale permet une réelle proximité avec les bénéficiaires potentiels et leurs familles.

LES BÉNÉFICIAIRES : UNE ÉVOLUTION POSITIVE MAIS A RELATIVISER

L'évolution positive, avec l'accueil de 1 805 bénéficiaires en 2022, concerne essentiellement les établissements accueillant des enfants + 14% et plus spécifiquement les SESSAD - Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile.

Cette évolution est cependant loin de correspondre aux besoins avec des listes d'attente qui restent importantes, comme pour toutes les autres structures associatives du secteur du Handicap, que ce soit pour l'accueil des enfants et des adultes. Et les directeurs d'établissements de l'ARSEA sont régulièrement confrontés aux demandes des familles auxquelles il leur est impossible d'apporter une réponse favorable. Le constat faisant état d'un engorgement des admissions n'a jamais été aussi criant.

Une des raisons en est une forme d'embolisation des accueils pour enfants, par le maintien de l'accueil en milieu ouvert et hébergement, pour des bénéficiaires au-delà des limites d'âge (Amendement CRETON), faute de réponses adaptées et de places suffisantes pour les bénéficiaires adultes.

Pour mémoire concernant l'amendement Creton : depuis 1989 le maintien de jeunes adultes ayant atteint l'âge limite est possible dans un établissement pour enfants handicapés, dans l'attente d'une place en structure pour adultes.

Et les constats faits les années précédentes se confirment, pour devenir des tendances de fond :

- **une augmentation constante des jeunes en amendement CRETON** : par exemple 25 pour l'IME des Catherinettes à Colmar et 60 pour celui de la Ganzau à Strasbourg soit 50% de l'effectif avec une augmentation linéaire des personnes de 24 ans et plus,

- **l'accentuation du manque de places en IMPRO**, qui entraîne la maintien de jeunes en IME : 27% de jeunes de plus de 14 ans pour l'IMP « les Glycines » à Haguenau-Wissembourg et seulement 6 admissions en IMPRO, ce qui amène les équipes à faire évoluer les projets éducatifs, pour proposer des activités en lien avec l'âge et le souhait de gagner en autonomie
- **le développement de situations de handicaps multiples** : TSA (troubles du spectre autistique), TND (troubles du neuro-développement), troubles de l'oralité, nécessitant un accompagnement sur mesure et individuel, ce qui pose la question de la limite d'accueil à moyens constants
- **un absentéisme grandissant des bénéficiaires** en 2022 malgré le retour « à la normale » et ce pour différents motifs : rendez-vous médicaux, maladies de courte durée, jours de congés des parents supérieurs à celui prévu dans les calendriers de fonctionnement, alternance des gardes pour les parents séparés entraînant l'absence sur tous les congés scolaires ou les mercredis, ce qui perturbe le déroulement du contrat de séjour personnalisé
- **le vieillissement des publics** dans les structures adultes, ESAT – SAVS, qui a pour conséquence l'adaptation des pratiques et des relais vers les services gériatriques et les institutions de retraite

Ces tendances, qui se cumulent pour certains établissements, obligent les équipes à beaucoup d'agilité et d'adaptations dans leurs pratiques éducatives, d'accompagnement et de gestion.

Elles se déclinent avec des particularités spécifiques à chaque type d'accueil, enfants/ adultes et en lien avec la poursuite des évolutions engagées précédemment .

L'ACCUEIL DES ENFANTS : UN BESOIN DE FLUIDIFIER ET D'OPTIMISER LES PARCOURS

SESSAD - Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile

La participation de l'ARSEA à la consultation territoriale sur la transformation de l'offre, pilotée par l'ARS et la CeA en 2021, a permis de renforcer les partenariats et de mettre en lumière une demande de coordination inter-associative pour une meilleure continuité des parcours.

De par leur mission de prise en charge d'enfants et d'adolescents en situation de handicap, les SESSAD développent un maillage à l'échelle de leur territoire avec des partenaires de plus en plus diversifiés : Education Nationale, hôpital de jour, centre médico-psycho-pédagogique, AEMO, Aide Sociale à l'Enfance, IME, professionnels libéraux tels que orthophoniste, kinésithérapeute, ergothérapeute.



Ce partenariat est primordial pour accompagner au mieux les enfants dans leur parcours et croiser les compétences des uns et des autres.

Les SESSAD sont confrontés à un nombre de plus en plus important de familles ne maîtrisant pas la langue française et sont obligés de recourir à des interprètes. Ce qui complexifie les échanges pourtant nécessaires pour garantir leur participation à la co-construction du projet personnalisé de leur enfant et pour garantir l'autodétermination.

Par ailleurs, les établissements ont cette année encore dû faire face à une augmentation des familles précarisées souffrant de carences éducatives, pour lesquelles des liens sont à rechercher avec les établissements relevant de la Protection de l'Enfance.

Les professionnels observent également qu'il est de plus en plus fréquent que les enfants ont une double notification MDPH pour un SESSAD et un IME. Il est essentiel de rappeler que les missions premières d'un SESSAD, sont l'entrée et/ou le maintien en scolarisation ordinaire. Le SESSAD n'a pas pour vocation d'être un lieu d'attente pour les admissions en IME.

SESSAD Jules Verne à Mulhouse est en attente de la décision de l'ARS pour passer en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif – DAME – Ce dispositif intégré qui vise à mettre en synergie l'ensemble des moyens humains et institutionnels d'un territoire afin de répondre aux besoins des jeunes en situation de handicap permettra des passerelles plus fluides entre les deux services. Cette fusion nécessitera une harmonisation des pratiques, des procédures et des écrits en interne. Par ailleurs et en lien avec l'augmentation de l'âge moyen des enfants accueillis, la création d'un SESSAD PRO sur ce territoire permettra de répondre aux nouveaux besoins des jeunes.

SESSAD du Pays de Colmar, a organisé une journée de rencontre en avril 2022 entre les professionnels des UEMA et DAR (enfants autistes) du Haut Rhin et du Bas Rhin pour permettre à chacun de présenter ses dispositifs, d'échanger sur les pratiques et sur les expériences. Les groupes fratries ouverts aux frères et sœurs des enfants accueillis ont également repris après la pause liée à la pandémie, de même que les groupes d'habilités sociales pour les enfants pris en charge en Trouble du Spectre Autistique -TSA- précoce.

SESSAD de Strasbourg, suite à une sollicitation de l'ARS a installé 8 places supplémentaires : 5 places TSA SDI (sans déficience intellectuelle) et 3 places DI (avec déficience intellectuelle). Effective depuis le 1er mars, la prise en charge des bénéficiaires a été progressive entre mars et mai 2022, en lien avec les recrutements.

SESSAD d'Haguenau qui a fêté ses 30 ans en 2022, a pris l'initiative d'une activité cuisine pour les bénéficiaires pendant les périodes de congés scolaires afin de continuer à les mobiliser. L'année 2022 a été rythmée les nombreuses réflexions relatives à l'actualisation du projet de service et a permis de réinterroger les pratiques, de clarifier les missions, les différents types de prise en charge et de réaffirmer le travail de partenariat.

IME-IMP ,Institut Médico-Educatif-Pédagogique

Des constats communs :

- Dans un contexte encore marqué par des contaminations COVID-Omicron en début d'année, beaucoup de jeunes ont été absents, avec une amélioration au second semestre
- Les sorties et admissions en cours d'année peuvent générer une période de latence plus ou moins longue et ce malgré une offre inférieure aux besoins
- L'engagement dans les groupes opérationnels de synthèse mis en place par les financeurs et les prescripteurs (ASE, MDPH, Education Nationale), permet la recherche de solutions interinstitutionnelles modulaires, au mieux des possibilités de chacun
- La prévention et la promotion de la santé sont des enjeux de plus en plus forts de l'accompagnement des bénéficiaires accueillis, au-delà de leur handicap.

IME Eurométropole sites Simone Veil, Ganzau et Roethig

La proportion élevée de jeunes atteints de déficience intellectuelle moyenne à lourde (3/4) nécessite un accompagnement soutenu dans le nursing et les déplacements y compris au sein de l'établissement. Ces mêmes enfants souffrent massivement de troubles de la communication entraînant des crises clastiques nécessitant une surveillance particulière.

En 2022, davantage de jeunes CRETON, ayant un projet de travail adapté ont été admis en ESAT à l'ARSEA ou ailleurs au vu de l'ouverture de places et d'un travail de partenariat démarré en 2022, mais le déficit de places reste important. Et le passage de 52 jeunes adultes accueillis sur le site de la Ganzau en 2021, à 62 en 2022, génère une embolisation des jeunes en limite d'âge sur les autres sites de l'Eurométropole (Simone Veil et Roethig).

En 2022, les équipes éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, médicales ont poursuivi leur proposition d'un accompagnement global et individualisé tendant à favoriser l'inclusion de l'enfant dans les différents domaines de sa vie. Cet accompagnement se structure autour du recensement des besoins et des prestations SERAFIN PH.



Après 2 années de gel lié à la gestion de la crise sanitaire, les partenariats ont été relancés dans différents champs : santé, culture, citoyenneté, loisirs, stages, formation. A relever, le partenariat construit avec EMAHOP, dispositif mis en œuvre par les HUS facilitant l'accès aux soins pour les enfants de moins de 18 ans porteurs de handicap en milieu hospitalier.

En 2022, les agréments des 3 sites sont encore distincts, ce qui génère quelques complexités. Néanmoins la création d'une direction commune, en y incluant le SESSAD, a d'ores et déjà conduit les professionnels à poursuivre leur évolution vers une culture commune et de collaboration. En effet, la synergie développée entre les 4 sites au travers d'une meilleure connaissance des professionnels entre eux et de la reconnaissance de compétences spécifiques, permet une fluidification des parcours des bénéficiaires. Elle permet également de mutualiser certains projets et moyens tant au bénéfice des usagers que des professionnels. Cette synergie a pris corps dans l'exercice de réécriture du projet d'établissement en 2022 qui a mobilisé des professionnels des 4 sites lors de journées communes.

L'objectif est le déploiement d'un modèle organisationnel permettant une prise en compte de façon optimale des personnes accompagnées en situation de handicap au travers d'un fonctionnement modulaire et séquentiel. L'enjeu est de garantir l'effectivité des droits et de faciliter la mise en place d'un parcours résultant d'interactions coordonnées liées aux partenariats internes et externes venant donner sens aux objectifs d'inclusion sociale. Même si le projet en est encore à ses prémices, et dans l'attente du cadre réglementaire de fonctionnement et de tarification, l'équipe de direction, a amorcé une dynamique. La finalisation prochaine d'un CPOM devrait permettre la finalisation du projet.

IMP « Les Glycines » Haguenau et Wissembourg

L'année 2022 a été rythmée par les nombreuses réflexions relatives à l'actualisation du projet d'établissement et par les projets mis en œuvre pour et avec les bénéficiaires. La démarche d'ouverture vers l'extérieur et de développement s'est accélérée.

Le manque de places en IMPRO s'est accentué, douze jeunes de plus de 14 ans, avec peu de perspectives de sortie, restent présents et de fait seules six admissions ont été réalisées. En 2022 pour la première fois un jeune a fêté ses 18 ans à l'IMP

L'année a également été marquée par la fête des 60 ans de l'IMP et 10 ans de l'antenne de Wissembourg. Ce moment festif a réuni bénéficiaires, parents, partenaires et professionnels.

L'IMP de Haguenau s'est à nouveau ouvert sur l'extérieur après les années pandémie notamment via le conseil municipal des enfants et la participation aux manifestations organisées.

A Wissembourg, ils sont sollicités au même titre que les écoles pour la chasse aux œufs et la décoration des sapins, les activités à la médiathèque.

Pour les 21 jeunes accueillis potentiellement sortants en 2023, 2024 et 2025 des réflexions ont été menées avec le centre de Harthouse afin de préparer au mieux ces sorties.

La collaboration a été reprise avec un restaurant solidaire dans l'objectif de faire découvrir aux plus âgés le milieu professionnel de la restauration, dans une visée d'inclusion sociale.

IME Catherinettes à Colmar

L'attente avant l'admission continue de s'allonger, en dépit d'une participation active aux travaux inhérents à l'évolution et à la transformation de l'offre, pilotée par les financeurs.

L'augmentation du nombre de jours d'absence par enfant s'est encore accrue en 2022 passant de 23 à 30 jours. Cette tendance n'est pas neutre pour le fonctionnement au quotidien et de manière globale de l'établissement. Par ailleurs, une tournée quotidienne supplémentaire a dû être ajoutée, les jeunes étant recherchés à domicile de manière plus systématique y compris parfois à moins d'un kilomètre de l'établissement mais aussi sur des distances plus lointaines. L'impact financier est conséquent mais au-delà, la fatigabilité des jeunes s'accroît.

Le nombre de sortants a connu un fléchissement notable, en partie comme conséquence du COVID, les jeunes ayant dû reprendre un rythme, redémarrer des stages et reposer les projets.

Plus de la moitié des jeunes sortants définitivement sont orientés vers un accueil de jour ce qui traduit aussi une évolution du public accompagné. Ce constat est corroboré par l'augmentation significative du suivi des sortants passant de 55 à 88 % et montre que les jeunes ont davantage besoin d'étayage. Des jeunes qui étaient sortis, insérés se retrouvent déstabilisés par la période COVID et re-sollicitent l'IME sur son volet service de suite ce qui témoigne, que l'établissement est identifié comme une ressource et un filet sécurisant.

L'établissement a également travaillé sur le modèle de Projet Personnalisé d'Accompagnement - PPA, qui est devenu PPA-S (soins) en affirmant la place du scolaire, dans le projet personnalisé d'accompagnement et de scolarisation.

IME Jules Verne à Mulhouse

En 2022, le nombre d'enfants sur liste d'attente n'a cessé d'augmenter, ils sont plus de 150 et l'ensemble des établissements du territoire sont dans une situation identique. Le peu de mouvements dans les IMPRO génère peu de sorties et accroît le nombre et la durée en liste d'attente.



Avec comme corollaires, les premiers amendements Creton en 2024 et une augmentation de l'âge du premier accueil, alors qu'un enfant en rupture de parcours a besoin d'un temps plus long pour se stabiliser et présente des troubles plus importants.

Avec le passage de l'IMP vers l'IME, l'accueil des enfants se fait de 6 à 20 ans au lieu de 14 ans précédemment, avec des besoins et une prise en charge qui évoluent. 2022 a été marquée par 5 admissions, car 5 sortants ont pu intégrer soit une ULIS Collège soit un IMPRO.

Un travail autour de l'autonomie dans les transports en commun est réalisé pour certains jeunes. En 2022, ce sont 6 enfants qui ont pu acquérir une certaine autonomie ce qui permet également de réduire les coûts de transport, poste en constante croissance.

Une classe externalisée a été ouverte en école primaire, 8 enfants en bénéficient accompagnés par un enseignant et une éducatrice, ce qui leur permet d'être en inclusion en école primaire à temps complet. Mais plus de 20 jeunes restent toujours non scolarisés par manque d'enseignant. Le manque de psychiatres reste une difficulté et seuls 6 enfants ont un suivi en extérieur par un psychiatre, alors qu'ils sont une vingtaine à avoir des besoins.

Le nombre de familles avec une mesure éducative de type AED ou AEMO est en augmentation et un partenariat étroit avec les services de la protection de l'enfant est désormais établi.

Compte tenu de l'augmentation de l'âge des enfants, des thématiques telles que les conduites addictives liées aux écrans et aux réseaux sociaux, la vie affective et sexuelle deviennent un besoin.

Le projet d'établissement aborde ces besoins et des actions de prévention sont en projet.

En 2022, les équipes ont écrit le projet d'établissement en prenant en compte la transformation de l'offre, dans la perspective du regroupement IME-SESSAD. Une harmonisation des pratiques, écrits professionnels et procédures sera nécessaire. Des formations pour les professionnels éducatifs et des temps de réflexions ont eu lieu pour impulser une nouvelle dynamique et re-questionner les pratiques sous la nomenclature SERAFIN - PH.

PCPE - Pôle de compétences prestations externalisées - Les Diplômes de Ted à Achen et Fénétrange

L'implication des familles dans le suivi et les accompagnements de leurs enfants est un axe fondamental est dans le cadre du PCPE, car plus une famille s'implique dans le travail avec l'enfant, plus les résultats sont probants et visibles sur le moyen/long terme.

L'inclusion est la priorité en matière d'autisme et il est primordial que les bénéficiaires soient maintenus le plus longtemps possible dans les circuits « ordinaires ». Les enfants suivis sont presque tous scolarisés sauf ceux qui sont arrivés avec une orientation IME ou présentant des situations plus complexes. Le PCPE soutient les professionnels qui en font la demande et sa compétence en soutien scolaire adapté permet aux enfants de consolider les enseignements.

La communication avec divers professionnels aura permis de faire avancer des situations sur lesquelles des problématiques semblaient persister.

Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) à Ebersmunster

Le déploiement du dispositif ITEP a été poursuivi, avec 19 % des jeunes accueillis qui ont bénéficié de plusieurs modalités d'accompagnement. Des montages spécifiques sont proposés pour apporter une réponse à des situations scolaires compliquées en milieu ordinaire dans l'attente d'un accueil à temps complet. Des emplois du temps sont aménagés pour favoriser un retour vers le milieu ordinaire. Avec 67% des jeunes scolarisés en milieu ordinaire (dont 13 en Unité d'Enseignement Externalisée), l'inclusion scolaire se confirme. Parmi eux, 2 jeunes en UEE collège bénéficient de temps d'atelier pour valoriser leurs compétences manuelles, les remobiliser étant donné leurs difficultés scolaires et développer de l'intérêt pour préparer leur orientation. Le nombre de bénéficiaires relevant de l'ASE reste conséquent avec 26 jeunes. Une attention particulière est accordée au partenariat avec les professionnels de la protection de l'enfance (MECS, AEMO, familles d'accueil) afin d'œuvrer ensemble au bon développement du jeune.

En 2022, les troubles du comportement se manifestent par davantage de passages à l'acte et des difficultés pour certains à s'inscrire dans le collectif notamment en milieu scolaire.



Les élèves du groupe Arts visuels de l'IME Pays de Colmar accompagné des partenaires du Lions Club 22 juillet 2022



Centre d'Action Médico-Sociale Précoce, CAMSP - EDIPA - Colmar

L'établissement propose des consultations pour des enfants de 0 à 6 ans, afin d'assurer une approche la plus précoce et globale possible pour des enfants présentant des difficultés de développements en situation de handicap, notamment des troubles du spectre autistique (TSA).

L'établissement a fait face en 2022 à d'importantes vacances de postes en raison de la difficulté de recrutement de certains professionnels : médecin, orthophoniste, éducateur spécialisé, ...

Malgré cela, le travail en réseau a repris avec tous les acteurs de la santé et de la petite enfance : PMI, IME, éducation nationale, SESSAD, libéraux, hôpitaux Colmar, Strasbourg et Mulhouse, MDPH, ASE ... Au total, 152 réunions ont eu lieu afin d'assurer la coordination de l'intervention et des 44 enfants vus la première fois, soit un quasi doublement par rapport à 2021.

A noter en 2022, une file active de 132 enfants pour 30 agréments, une durée moyenne d'accompagnement de 18,5 mois, un suivi intensif soit au moins 1 RdV par semaine pour 41% d'entre eux, un âge moyen de 3,5 ans et 50% d'enfants qui ont moins de 2 ans au premier RdV.

Les objectifs réaffirmés du projet sont : porter des diagnostics fonctionnels éclairants et aider l'enfant et ses parents à réaliser leur projet de vie, prendre en compte toutes les dimensions des TND et assurer le rôle de coordinateur de parcours, travailler en réseau avec l'ensemble des professionnels concernés et développer la guidance parentale.

L'ACCUEIL DES ADULTES : LA PRISE EN COMPTE DU VIEILLISSEMENT DES BÉNÉFICIAIRES

ESAT - Établissements et services d'aide par le travail

ESAT de la Ganzau

2022 aura été l'année de la réécriture du projet d'établissement, qui a mobilisé les équipes en réinterrogeant les pratiques, pour définir ensemble un projet nouveau intégrant une visée inclusive forte et des orientations d'attractivité en écho au plan de transformation des ESAT. Ainsi, l'ESAT de la Ganzau s'est doté au fil des années, par transformation de son organisation, d'un service d'accompagnement à la réalisation des parcours professionnels des travailleurs en ESAT ou hors ESAT. En 2022, l'ESAT a pu développer un modèle d'inclusion à temps partiel en entreprise pour un certain nombre de travailleurs.

Cette modalité de fonctionnement mixte semble être une solution adaptée pour les personnes souhaitant intégrer le milieu ordinaire de travail tout en continuant à bénéficier du cadre soutenant de l'ESAT. Ces insertions viennent aussi en réponse à la problématique du besoin de diversification et de développement des activités économiques. .

L'ESAT de la Ganzau, s'est engagé avec l'ESAT Solidarité Du Rhin et l'Atelier Chantier d'Insertion dans une mise à plat de ses activités. Sont interrogés autant la proposition de valeur portée par l'ESAT que sa capacité commerciale ou encore le développement des activités à réaliser.

En effet, bien que le chiffre d'affaires ait évolué de 3,9% et retrouve son niveau de 2018 et que les répartitions des chiffres par secteurs d'activité semblent conserver une homogénéité, le chiffre d'affaires de 2022 ne traduit pas une stabilité de l'activité, car l'année a été marquée par beaucoup de variations aussi bien dans l'activité que dans les tarifications.

La chargée d'insertion multiplie les démarches actives d'insertion professionnelle des travailleurs vers le milieu ordinaire. En 2022 trois nouvelles prestations ont été mises en œuvre pour le nettoyage de dispositifs médicaux, la logistique et la mise en œuvre des projets personnalisés a permis à quinze travailleurs de réaliser des immersions en entreprise.

La nécessité de repenser en profondeur les activités est incontournable et l'ESAT s'est fixé comme objectif de réfléchir et d'engager des actions pour conquérir des nouveaux clients. Ces réflexions doivent s'inscrire dans les démarches visant la transformation de l'offre qui se veut plus inclusive favorisant l'inscription dans l'économie locale et la participation sociale.

ESAT Solidarité du Rhin

Malgré un contexte économique peu favorable, l'ESAT s'est employé à proposer des activités de travail adapté et un accompagnement médico-social qui réponde aux attentes et aux besoins des travailleurs. La réécriture du projet d'établissement a mobilisé les équipes durant l'année et le document mis à jour, est positionné comme projet structurant et fédérateur tant pour les équipes que pour les travailleurs. Afin de le rendre encore plus accessible, l'objectif 2023 sera d'en réaliser une transcription FALC – Facile A Lire et à Comprendre.

La charge de production a été impactée par des problématiques d'approvisionnement ce qui a provoqué des périodes d'arrêt notamment de l'atelier de sous-traitance industrielle. L'activité de conditionnement de produits alimentaires bio a connu une forte baisse. L'ESAT a engagé une collaboration avec de nouveaux clients mais l'activité reste fragile.



L'activité d'entretien des espaces verts est restée stable et l'atelier service généraux progresse depuis 4 ans et laisse à penser qu'il existe une demande en matière de prestation de services.

Un avenir après le travail pour les salariés des ESAT ? Le rapport IGAS de 2019 relève que 44 % des publics ont plus de 50 ans ce qui sous-entend l'arrivée massive à la retraite. Pour répondre à cet enjeu le CREAL porte le projet « Un Avenir après le Travail » qui développe un dispositif de formation afin de faciliter la participation sociale des retraités et futurs retraités. L'ESAT accueille 50 % de personnes de 45 ans et plus. S'inscrivant dans les orientations du projet d'établissement et afin d'appréhender au mieux ces départs, l'ESAT participe à ce projet. La psychologue a réalisé 12 suivis individuels avec accompagnements à la CARSAT-CAF.

Conscient de la nécessité de travailler en partenariat, l'ESAT favorise le travail avec des partenaires pour lesquels les modalités d'échanges s'adaptent. En 2022, il a proposé 22 stages dont 16 avec les IMPRO, 6 avec un autre ESAT, 1 avec l'accueil de jour et avec la MDPH dans le cadre de la Mise en Situation Professionnelle (MISPE).

Dans cette même dynamique l'ESAT a ré-ouvert ses portes à l'accueil de jeunes d'IMPRO, pour une immersion d'un jour par semaine au sein des équipes des espaces verts. L'objectif est de développer des compétences professionnelles et ainsi progresser vers l'immersion

Afin de coordonner l'accompagnement, l'ESAT entretient des relations avec d'autres établissements médico-sociaux tels que les foyers, les SAVS, les SAMSAH, le réseau santé. Dans une visée plus globale, l'ESAT participe aux rencontres organisées par le réseau Centrapro qui regroupe notamment les ESAT du territoire, afin d'échanger sur les pratiques déployées mais également de développer les mutualisations pour les formations par exemple

Centre d'Accueil Adultes Handicapés Mentaux (CAAHM) à Strasbourg

L'année 2022 a été, pour les professionnels et les bénéficiaires, synonyme d'un retour progressif à la normale avec une reprise de l'ensemble des activités. Cependant, le retour reste compliqué pour certains bénéficiaires occasionnant des sorties des effectifs.

L'accompagnement de profils aussi hétérogènes sur un grand collectif tel que celui de l'accueil de jour n'est pas sans difficultés, du fait du cumul des handicaps liés à la déficience mentale, aux troubles psychiques et à des problématiques somatiques. Une accentuation de la carence en soins courants pour certains bénéficiaires continue de mobiliser l'énergie des professionnels auprès de certaines familles et éviter la dégradation du tableau clinique.

Si un accompagnement par le SAMSAH a pu se mettre en place en 2022 pour trois bénéficiaires cela demeure insuffisant face aux nombres de repérages posés.

Outre la collaboration avec les IME pour l'accueil des jeunes adultes en vue de leur admission sur le service, la coopération interservices tend à se renforcer conformément à la démarche initiée les années antérieures. Ainsi, trois personnes dont l'environnement familial est fragilisé ont pu être admises sur le SAMSAH en parallèle à leur accueil en accueil de jour CAAHM.

Le travail du SAMSAH vient compléter le travail initié par l'accueil de jour en proposant un accompagnement renforcé du bénéficiaire, et au regard de ses besoins, dans différents aspects de sa vie quotidienne, notamment dans le domaine du suivi médical.

La réécriture du projet d'établissement s'est poursuivie avec l'accompagnement du CREAL.

Les réunions de projet personnalisés, qui n'avaient pas pu être maintenues en raison de la crise sanitaire, ont pu reprendre, ainsi que les rencontres entre parents, bénéficiaires, éducateur référent, psychologue et cadre intermédiaire.

Service d'Accompagnement Médico-Social - SAMSAH et Service d'Accompagnement à la Vie Sociale - SAVS à Strasbourg

Le SAMSAH et le SAVS accompagnent des personnes en situation de handicap de 20 à plus de 75 ans. En 2022, la moyenne d'âge a baissé en raison d'admissions de jeunes adultes orientés par les structures du secteur du handicap.

Le constat fait avant la pandémie est confirmé en 2022, avec une augmentation de personnes (près de 50%) dont le trouble principal est psychique. Plusieurs bénéficiaires sont également vulnérables au niveau de leur gestion financière. En 2022, le cheminement vers une mise sous protection a fait partie des projets personnalisés.

Les professionnels utilisent des supports adaptés selon les capacités de compréhension des bénéficiaires. En 2022, ils ont développé l'utilisation de BD santé, en créant des pictogrammes adaptés à chaque situation pour expliquer la réalisation d'activités en autonomie (se déplacer, se laver). Pour les personnes ayant des besoins médicaux importants, les professionnels ont créé le passeport santé, pour faciliter la transmission des informations lors d'une hospitalisation. Tous ces outils facilitent la compréhension du bénéficiaire et son inclusion.



Pour les bénéficiaires accompagnés par l'ESAT ou l'accueil de jour du CAAHM, des temps de coordinations sont prévus pour une cohérence du parcours au titre des projets personnalisés et réajuster les interventions si besoin. Pour assurer une continuité d'accompagnement du secteur enfant vers le secteur adulte, les professionnels ont été en lien avec le SESSAD et l'IMPRO pour quatre bénéficiaires.

Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés - SAMSAH 68 à Wintzenheim

Le service a mis en œuvre, un accompagnement des aidants dans le cadre du Programme psychoéducatif « PRO-FAMILLE », et dans la continuité, a pour projet en 2023, la mise en place d'une action de soutien aux aidants de personnes touchées par une maladie psychique. Un certain nombre d'actions au service de l'inclusion ont également été mises en place en 2022 : action collective à visée de pair-aidance, participation de bénéficiaires au colloque de la semaine d'information en santé mentale. Elles sont complétées par des actions de coordination des parcours : rencontres avec les intervenants médicaux et autres partenaires concernant des situations particulières des bénéficiaires, participation aux matinées de la réhabilitation, organisées par le CH de Rouffach, rencontre des référents handicap des Hôpitaux civils de Colmar pour la construction d'une fiche de liaison leur permettant d'adapter l'accueil des personnes avec troubles psychiques lors d'une hospitalisation.



Don pour les travailleurs de l'ESAT Solidarté du Rhin pour leur participation au concert de solidarité 04 décembre 2022

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale SAVS

SAVS 68 à Wintzenheim

La fusion des départements 67 et 68 en CeA en 2021 a amené des questionnements sur le fonctionnement des SAVS. Le SAVS 68 a participé aux rencontres inter-SAVS afin de transmettre à la CeA des propositions d'harmonisation des pratiques et du cadre d'exercice.

Parallèlement, le SAVS 68 a proposé à la MDPH d'élargir son secteur d'intervention à une partie du quartier Ouest de Colmar, afin de contribuer aux côtés du SAVS de l'APBA à l'absorption des demandes d'accompagnements sur ce secteur.

Il a également mis en œuvre plusieurs axes de son projet de service : soutien aux aidants, promotion d'actions inclusives pour les bénéficiaires, développement de partenariats avec le secteur des personnes âgées et avec les Hôpitaux Civils de Colmar.

SAVS Solidarité du Rhin à Neuf-Brisach

De nombreux partenariats ont été noués ou renoués en 2022 dans l'optique de permettre la continuité des parcours des personnes accompagnées : réseau PRAPS (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins), définition avec un partenaire de la Caisse d'Épargne d'un atelier à destination des personnes accompagnées sur la gestion, participation au groupe de travail Inter SAVS du Haut Rhin, visites d'appartements SEQUOIA, dispositif APPART'

Une conseillère a démarré l'animation sur le programme Profamille en lien avec le SAMSAH.

CARAH Colmar, Munster et Neuf-Brisach et SAJ Solidarité du Rhin

2022 a vu une reprise progressive des activités pour atteindre un niveau de fonctionnement comparable à celui des années antérieures.

Les Services d'Accueil de Jours sont confrontés à la demande croissante d'accueil de la part de jeunes adultes sortant d'IMPro et d'adultes plus âgés souvent retraités ou en cessation d'activité en ESAT. Les accueils séquentiels permettent d'augmenter le nombre de personnes accueillies, mais lorsque ces temps sont très faibles (1 à 2 jours/semaine), le service n'est plus en mesure d'élaborer et de conduire un projet personnalisé, de soutenir l'inclusion et la proposition repose essentiellement sur des activités occupationnelles.

Les demandant émanent de SAVS (ARSEA Wintzenheim, Colmar Papillons Blancs) et de l'IMPRO les Artisans / ARSEA et l'IMPRO Adèle de Glaubitz / Saint Joseph de Colmar, ainsi que des ESAT d'Eguisheim / ARSEA et Les Papillons Blancs.



Le travail avec les familles et les bénéficiaires a été poursuivi en collaboration avec les FAS pour proposer des places d'accueil temporaire, afin de répondre à la demande de répit et/ou de préparation à la vie en institution. Des conventions ont été signées avec 3 établissements dans le Haut-Rhin et au total 20 personnes accueillies ont effectué un ou plusieurs séjours en FAS.

Maison d'Accueil Spécialisée - MAS, hébergement et accueil de jour à Strasbourg

Le public accueilli en 2022 demeure extrêmement hétérogène, public atteint de cérébro-lésion, personnes déficientes mentales ou autistes, ce qui demande une grande adaptabilité aux membres de l'équipe et rend les accompagnements collectifs complexes.

La mise en place des activités a malgré tout été facilitée par l'allègement des restrictions sanitaires, et la reprise de transversalité entre certains des bénéficiaires lors des activités.

L'offre de soins proposée par des professionnels externes a été complétée en 2022 par un nouveau service de radiologie mobile

Cette action très diverse au bénéfice des personnes de tous âges en situation de handicap, décrite plus en détail dans les rapports d'activités spécifiques à chaque établissement, consultables sur le site <https://www.arsea.fr>, démontre la volonté et la capacité de notre association de s'adapter sans cesse aux évolutions sociétales, dans des environnements mouvants, afin de répondre au mieux aux besoins malgré la pénurie de places.

Elle témoigne également de la confiance toujours renouvelée de nos financeurs, essentiellement l'Agence Régionale de Santé -ARS- et la Collectivité européenne d'Alsace -CeA, ainsi que nos nombreux partenaires et donateurs.

ET EN TRANSVERSAL

Une démarche qualité au service de l'amélioration des pratiques

Le CREA - Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - a continué à accompagner les établissements dans la réactualisation de leur projet de service.

En 2022, pour le Pôle Handicap - Insertion, cela a concerné les ESAT Ganzau et Solidarité du Rhin, le Chantier d'insertion, le SAVS SAMSAH de Strasbourg ainsi que l'IMP-SESSAD Jules Verne à Mulhouse.



Spectacle de danse « A la maison » réalisé par la MAS et le CAAHM en collaboration avec POLE-SUD
02 juin 2022



Activité jardinage à l'IME « Les Glycines »
Mars 2022

PÔLE DÉVELOPPEMENT SOCIAL



L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT

45 missions et dispositifs différents parmi lesquels :

- Résidences seniors
- Logements d'insertion
- Accompagnement des bénéficiaires du RSA
- Accompagnement social des gens du voyage
- Accueil des réfugiés réinstallés
- Accueil des grands marginaux
- Médiation familiale
- Accompagnement socio-judiciaire



Forum pour les jeunes majeurs, organisé par la CeA avec la participation de plusieurs services du Pôle Développement Social 29 juin 2022

9 197 BÉNÉFICIAIRES ACCOMPAGNÉS EN 2022

LOGEMENTS / HÉBERGEMENTS



2 395 bénéficiaires

CHANTIER D'INSERTION



20 bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ



877 bénéficiaires

ACCUEIL DE RÉFUGIÉS UKRAINIENS



790 bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENTS PROFESSIONNEL - SOCIAL



2 407 bénéficiaires

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-JUDICIAIRE / MÉDIATION



2 708 bénéficiaires



9 177 bénéficiaires



LES ÉTABLISSEMENTS / DISPOSITIFS

LOGEMENTS / HÉBERGEMENTS

Espérance • Sélestat

CHRS

Sélestat

Maison relais du Berstein

Dambach-la-Ville

Logements d'insertion • Centre Alsace

Fond solidarité logement (FSL)

Logements AJAR

Colocation coachée • Sélestat •

Molsheim

Médiation habitat et médiation sociale

Centre Alsace

Résidences séniors • Oberhoff. s./Moder •

Mertzwiller • Obenheim

Résidence d'accueil Le Courtis • Erstein

Espaces de vie sociale

Coordinatrice sociale (gens du voyage)

GALA • Strasbourg

Service logements d'insertion

Eurométropole de Strasbourg • Saverne •

Bassin de Molsheim • Haguenau

Service sortants d'incarcération vers
l'insertion locative

Service de baux glissants

TEMPOREO Logements transitoires

Hébergements temporaires

Eurométropole de Strasbourg • Illkirch •

Molsheim

Intermédiation locative • Département 67

Accompagnement vers le logement

Département 67

Délégation FSL

Eurométropole de Strasbourg •

Bassin de Molsheim

CCAPEX expulsion locative

Action DALO

Logement d'abord

Logement d'insertion «Le NID»

Un Chez Soi d'abord

Logement d'insertion REBOND Sélestat

SIS • Schiltigheim

Accompagnement social lié au logement

• Eurométropole de Strasbourg • Centre

Alsace

CHS • Schiltigheim

Accompagnement des déplacés

Ukrainiens • Eurométropole de Strasbourg

• Entzheim • Bischheim

• Illkirch-Graffenstaden

Habitation inclusive

EMPLOI

SIS • Schiltigheim

Accompagnement global et professionnel-

RSA Eurométropole de Strasbourg

ACCOMPAGNEMENT SOCIO- JUDICIAIRE ET MÉDIATION

SASJ • Strasbourg

Accompagnement psychologique des

auteurs de violences intrafamiliales

Contrôle judiciaire socio-éducatif

Enquête de personnalité

Enquête sociale rapide

Placement extérieur à domicile

Médiation scolaire

Stage de citoyenneté

Médiation familiale

Centre suivi et prise en charge auteurs de

violences conjugales (CPCA)

ENFANCE / PARENTALITÉ

Espérance • Sélestat

Micro-crèche sociale • Centre Alsace

ACCOMPAGNEMENT SANTÉ

Espérance • Sélestat

LAPY Logements Accompagnés Psychiatriques

Erstein • Eurométropole de Strasbourg

Veille sociale • Sélestat et environs

GALA • Strasbourg

MILDECA

Appartements de coordination thérapeutique

ACT et ACT à domicile

Pass'Accompagnement • Département 67

Action sociale et solidaire

SIS • Schiltigheim

RSA Santé • Eurométropole de Strasbourg

Médiation santé • Eurométropole de Strasbourg

SESAME • Hoenheim

Lits halte soins santé (LHSS)

Grands marginaux

Réfugiés réinstallés

RESTAURANT D'INSERTION

« L'île aux Épis »

Chantier d'insertion • Strasbourg



Le Pôle Développement Social de l'ARSEA, regroupe près d'une cinquantaine d'interventions, pilotées par plusieurs établissements et ayant comme fil rouge l'accompagnement des plus fragiles, adultes, seniors ou familles avec / sans enfants, dans une logique de « mise à l'abri », d'insertion ou de réinsertion, sur des thématiques aussi diverses que :

- la médiation familiale et socio-judiciaire
- le logement et l'hébergement
- le social
- l'emploi et l'insertion
- la santé et le soin
- la parentalité
- l'accueil de réfugiés

Contrairement aux Pôles Handicap et Protection de l'Enfance, les dispositifs et interventions mis en œuvre au titre du Pôle Développement Social ne fonctionnent que partiellement sur un modèle d'agrément ou de nombre prédéfini de mesures.

La caractéristique du Pôle est précisément l'intervention quasi sur mesure, via des appels à projets, souvent dans l'urgence à la demande des financeurs publics (ARS, DDETS, CAF) confrontés à une problématique d'accueil et/ou d'accompagnement et ce même si l'intervention se pérennise par la suite.

Comparer l'offre aux nombre de bénéficiaires n'a donc pas de signification. Par contre, la comparaison peut être faite de l'évolution du nombre de bénéficiaires, d'une année sur l'autre, à la fois dans l'intervention globale de l'ARSEA et au titre de chacune des actions.

A ce titre 2022, apparaît comme un millésime exceptionnel puisque le nombre global de bénéficiaires est en progression de 14 %.

Cette progression si elle résulte pour l'essentiel de l'accueil de près de 800 déplacés Ukrainiens, concerne également les accueils mis en œuvre par le SESAME (Service à visée d'Emancipation Sociale et d'Accompagnement Médical), les mesures d'Accompagnement Socio-Judiciaire (SASJ) ainsi que certains dispositifs d'accompagnement au logement.

La très grande variété des interventions de l'ARSEA au titre du Pôle Développement Social, ne permet de les retracer toutes dans le rapport d'activité associatif, mais l'activité 2022 de chaque établissement / service et dispositif est détaillée dans les rapports d'activités spécifiques consultables sur le site <https://www.arsea.fr>.

Le choix est fait de mettre la focale sur quelques-unes des interventions déployées en 2022, notamment celles ayant bénéficié d'extensions de places, et intervenant en complémentarité amont / aval de l'activité des Pôles Handicap et Protection de l'Enfance de l'ARSEA.

FOCALE SUR QUELQUES INTERVENTIONS DÉPLOYÉES EN 2022

Appartements Jeunes avec Accompagnement Renforcé AJAR

Les appartements accueillent des jeunes majeurs sur le Bas-Rhin, sortant de structures de protection de l'enfance ou de familles d'accueil et qui ne sont pas suffisamment autonomes et doit permettre d'appréhender les difficultés liées à leur situation administrative, budgétaire et locative. Un travail est fait afin de garder une cohérence avec la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance - ASE.

L'accompagnement dans le cadre de l'Intermédiation Locative (IML) est rythmé par le renouvellement du contrat de location, tous les 6 mois afin de ré-évaluer les objectifs définis en présence du jeune et de son éducateur.

Le nombre d'entrées est resté stable comparé à 2021 et ce sont 17 jeunes qui ont été admis en 2022, alors que l'agrément est de 60 places. Cette sous-occupation, déjà relevée en 2021, alors que le besoin semble exister, devra être analysée au titre de la démarche qualité.



Barbecue d'été du SESAME,
Juillet 2022

Maison-relais du Bernstein à Dambach-la-Ville

Les maisons relais s'adressent à des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale, psychologique, voire psychiatrique, rend impossible leur accès à un logement ordinaire.

Une majorité des résidents était hébergée en CHRS et a été orientée par les travailleurs sociaux. Le passage en CHRS a permis d'identifier les problématiques, qui n'ont pas toutes été résolues et la maison relais permet de poursuivre l'accompagnement sans limitation dans le temps.

En 2022, le Bernstein accueille 19 résidents dont 2 nouvelles entrées, avec des situations financières très différentes : cumul activité et AAH, minima sociaux, retraites.

A leur arrivée, les résidents hormis d'être isolés, souffrent souvent d'une addiction et/ou d'un problème de santé et sont peu autonomes dans leur vie quotidienne. Ce sont les principaux axes de travail que mène l'équipe avec eux.



Micro-crèche à Sélestat

Avec une capacité d'accueil de 10 enfants, elle propose un accueil de courte et longue durée, séquentiel, à la carte et d'urgence en priorité aux personnes accompagnées par le CHRS ou le Centre Parental Espérance. Grâce à une place AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), elle propose une solution rapide à des personnes en insertion.

Bien intégrée sur le territoire, la micro-crèche est sollicitée par l'assistante sociale, la PMI ou le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) et elle fait du soutien à la parentalité sa priorité. Ce sont plus de 21 000 heures d'accueil qui ont été réalisées en 2022.

Service Logements Accompagnés - LAPY

Le service possède un agrément pour 75 logements dont il est locataire, répartis sur le Centre Alsace, l'Eurométropole de Strasbourg, et depuis peu sur Brumath pour accueillir des personnes atteintes de troubles psychiatriques stabilisés et autonomes dans les actes du quotidien. Depuis 2022, l'occupation prend la forme d'une convention d'occupation précaire non limitée dans le temps et non plus d'une intermédiation locative, le marché tendu empêchant les baux glissants ou un relogement après 18 mois.

L'accompagnement est de type global même s'il touche essentiellement aux questions liées au logement et au soin. L'un des piliers à l'entrée dans un logement est l'adhésion au traitement thérapeutique, notamment pour éviter les difficultés d'insertion avec le voisinage. Les 89 personnes accueillies en 2022 (au-delà de l'agrément de 10 places supplémentaires obtenues en 2021) démontrent la pertinence de ce type d'accueil très spécifique et ce même si quelques difficultés d'impayés de loyers ont été constatées.

RSA Accompagnement Social Spécifique Santé – EMS et Sélestat/Molsheim

L'ARSEA est présente de longue date dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA cofinancé par le FSE – Fonds Social Européen. C'est dans ce cadre qu'est proposé depuis 2014, un accompagnement social spécifique « santé », suite au constat fait que les difficultés de santé rencontrées sont un réel frein à une démarche d'insertion. En 2022, ce sont 228 personnes qui ont été accompagnées contre 163 en 2021, soit + 40%, majoritairement des personnes isolées sans enfants.

Globalement, l'accompagnement social spécifique santé nécessite un accompagnement plus long. Si près de 40 personnes sont en accompagnement depuis plus de 2 ans, la majorité le sont depuis moins d'un an, grâce notamment à la volonté de l'équipe de baser son intervention sur un diagnostic affiné permettant de prendre en compte la situation globale de la personne et sa capacité à sortir plus ou moins vite de l'accompagnement spécifique santé.

Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire SASJ – Bas Rhin

Le service exerce des missions socio-judiciaires au près des mineurs et des majeurs et près de 2 700 personnes qui ont été accueillies en 2022, au titre d'interventions très diverses :

Médiation scolaire : accompagnement éducatif de 1 238 jeunes exclus des collèges, le cas échéant avec une mesure de responsabilisation pour éviter une sortie du système scolaire.

Accompagnement psychologique des auteurs de violences conjugales dans le cadre d'un protocole judiciaire, via des entretiens individuels et/ou collectifs et un stage de responsabilisation obligatoire. Seize stages ont été réalisés en 2022 et un groupe de parole et un psychologue sont également déployés en Maison d'Arrêt. L'accompagnement peut aussi être d'ordre social avec un professionnel qui intervient à la demande des auteurs, hors mandat judiciaire. En 2022, 312 personnes ont été reçues pour un total de 1662 entretiens (psychologues, travailleurs sociaux, contrôleur judiciaire).

Outre la prise en charges des auteurs, le CPCA ARSEA a été chargé de développer un réseau d'actions dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, afin de structurer les actions concertées en faveur de l'accompagnement des auteurs de violences, ce qui est une vraie reconnaissance pour le travail conduit par l'Association sur ce champ.

Contrôle judiciaire socio-éducatif – CJSE

Il s'agit d'une mesure socio-éducative visant un accompagnement individualisé, social, éducatif, psychologique, et la mise en place d'un projet adapté pour les mis en examen, afin de favoriser une responsabilisation sur le sens de leur acte et leur éviter une détention provisoire facteur de désinsertion sociale et de récidive. 48 nouveaux mandats ont été réalisés en 2022 pour un total de 393 entretiens individuels.

Placement Extérieur à domicile - PED

La mission, consiste en l'accompagnement social des personnes placées sous-main de justice dans le cadre de la mesure de placement extérieur. En 2022, 4 personnes ont été accompagnées pour un total de 293 journées.

Enquête de Personnalité - EP

C'est une mesure d'investigation approfondie à la demande d'un magistrat qui consiste à recueillir des renseignements concernant la personnalité de la personne mise en cause, sur sa situation matérielle, familiale et sociale, afin de mieux se représenter la personne, au-delà de sa situation de mis en examen ou d'accusé. 76 enquêtes ont été réalisées en 2022.



Enquête Sociale Rapide - ESR dans le cadre de la Permanence d'Orientation Pénale. C'est une mesure d'investigation, afin de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale et à informer le magistrat sur les mesures pour à favoriser ou maintenir l'insertion sociale de la personne. 904 enquêtes ont été réalisées en 2022.

Stage de citoyenneté sur le ressort

Stage sur 2-3 jours afin de rappeler les valeurs républicaines de tolérance et de respect de la dignité humaine et de par la réflexion suscitée favoriser l'insertion sociale du mis en cause, avec l'intervention d'un délégué du Procureur sur le sens de la peine, d'un éducateur à la citoyenneté et d'un travailleur social formé à la communication non violente. Près de 100 bénéficiaires en 2022 sur les ressorts des tribunaux de Strasbourg et Saverne.

Appartements de Coordination Thérapeutique - ACT et ACT « Hors les Murs » GALA

Les appartements de coordination thérapeutique, financés par l'assurance maladie sont ouverts aux personnes en situation de fragilité sociale touchées par une pathologie chronique invalidante. En 2022, GALA gère 57 places sur l'Eurométropole et le nord du département. Un accompagnement médico-psycho-social est assuré par une équipe pluridisciplinaire au quotidien mais l'objectif premier est une coordination médicale et une aide à l'observance des traitements, en relation avec les professionnels de santé.

Les 22 places obtenues en 2022 ont nécessité une recherche conséquente de logements adaptés, prenant en compte l'ensemble des facteurs tels que la mobilité et l'accessibilité. La question de la disponibilité des logements, notamment ceux adaptés aux personnes à mobilité réduite, a été un frein au déploiement rapide des nouvelles places attribuées.

Au printemps 2022, avec l'arrivée de déplacés Ukrainiens, le dispositif a répondu au besoin d'accueil de ceux ayant une problématique santé. Cet accueil a obligé l'équipe à se questionner sur le travail d'insertion et d'inclusion proposé, notamment au titre des outils et modes de communication Il a nécessité d'avantage d'accompagnement physique et de disponibilité, avec une priorité sur l'inscription scolaire des enfants, pour permettre aux parents de se soigner.

Afin de renforcer le dépistage, les infirmiers se sont formés au TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) VIH-VHB-VHC. Des partenariats avec le Centre d'Information, de Dépistage et de Diagnostic, le Service Expert de Lutte contre les Hépatites Virales et SOS Hépatites ont été conclus. Le public cible est celui des ACT et des autres services de l'ARSEA accueillant un public précaire (+ de 2 000 personnes/an). Une coopération avec l'Institut prévention santé diabète Grand Est, a été mise en place avec les bénéficiaires pour des temps d'éducation thérapeutique et la connaissance de lieux ressources lors de leur sortie du dispositif.

Le dispositif ACT hors les murs qui s'inscrit dans une approche d'aller vers, a été pérennisé en 2022 avec 10 places supplémentaires, afin de déployer des interventions pluridisciplinaires au sein de toute forme d'habitat pour répondre aux besoins des plus éloignés de l'offre de soin.

Cette action innovante permet d'inclure des personnes en situation de précarité afin de les raccrocher à l'offre de soins de droit commun. 22 ménages ont été accompagnés en 2022.

L'intermédiation locative également pour l'accueil de déplacés Ukrainiens

Le service bénéficie d'une habilitation de 200 logements du parc privé avec des loyers « sociaux », essentiellement conventionnés ANAH. Ces appartements sont mis à disposition des personnes prioritairement orientées par le SIAO-115, sous forme d'une Convention d'Occupation Précaire de 6 mois renouvelables, sur projet.

La prise en charge en IML sert de période « tampon » et de « répit » pour des ménages en situation précaire ou à l'avenir incertain. Les profils accueillis sont multiples avec comme dénominateur commun la confrontation à des difficultés ou des accidents de la vie ayant eu un impact sur l'autonomie locative .

Le service a bénéficié en 2022 d'un financement de la DDETS pour l'hébergement d'urgence des déplacés Ukrainiens. Sur les 35 personnes qui ont intégré le dispositif, 9 sont en situation d'emploi fin 2022, malgré leur volonté de retour, ce qui est une nouvelle positive car l'emploi est un élément clé de l'intégration des réfugiés dans leur pays d'accueil.



Collectes et dons pour le site d'hébergement des déplacés Ukrainiens à Entzheim, Juin 2022



Grands marginaux - SESAME

Ouvert en 2021, le SESAME (Service à visée d'Emancipation Sociale et d'Accompagnement Médical), se structure autour du principe de l'accueil inconditionnel de toute personne majeure en détresse médicale, psychique et/ou sociale sur orientation du SIAO-115.

Les objectifs sont de proposer un lieu d'habitat pour des personnes ayant eu un long parcours de rue, de les réinscrire dans le soin, les accompagner de façon globale pour retisser des liens avec les services de droit commun et les accompagner dans l'émancipation sociale, l'autonomisation du parcours de soin et lorsque cela est possible vers un logement autonome.

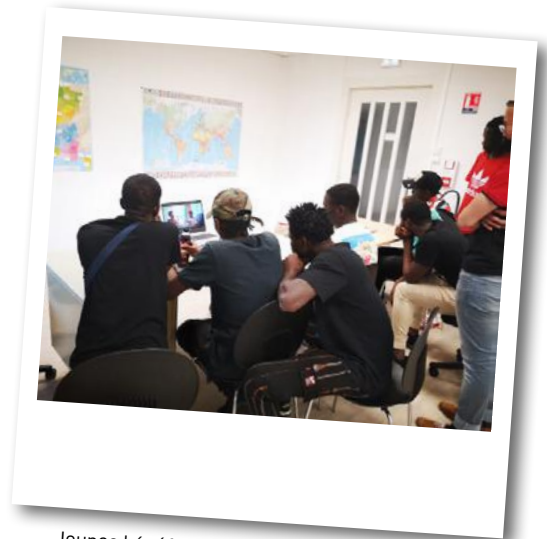
70 places sont disponibles à Bischheim et à Hœnheim et en 2022 le taux d'occupation a été de 100%, avec 78 personnes différentes accueillies de 44 ans de moyenne d'âge.

Au-delà de ces exemples d'interventions significatives en 2022, du Pôle Développement Social de l'ARSEA, des constats transversaux émergent en tendances de fond :

- **une dégradation de l'état de santé et psychologique des personnes accompagnées nécessitant une adaptation constante par nos professionnels**
- **le vieillissement des populations accompagnées ce qui implique d'imaginer de nouveaux modes d'accueil et d'accompagnement pour ces populations pluri-fragilisées**

A ce titre, la multitude de solutions proposées par l'ARSEA et son parc de plus 700 logements sont une richesse et un élément de souplesse, notamment pour gérer des situations de crise, comme l'a démontré l'accueil en urgence des déplacés Ukrainiens, mais également pour continuer à proposer à l'avenir des solutions innovantes d'accueil et de mises à l'abri.

Cette multitude de solutions, nécessite cependant pour l'Association la recherche constante d'un équilibre financier, avec l'appui de ses financeurs, car certaines prestations même si elles répondent à un besoin, peinent à trouver un équilibre financier stabilisé.



Jeunes bénéficiaires du dispositif AJAR,
Action collective « échanges interculturels »
31 août 2022



Sortie ferme pédagogique avec les familles du Centre Parental
13 Avril 2022



Atelier parent-enfant activités sensorielles
au Centre Parental
10 mai 2022

LES RESSOURCES HUMAINES

ATTRACTIVITÉ ET FIDÉLISATION DES PROFESSIONNELS

RECRUTEMENT : TOUJOURS PLUS PRÉSENTS MALGRÉ UN SECTEUR EN CRISE

Face aux besoins grandissants de recrutement dans un secteur en crise d'attractivité, l'ARSEA a continué de renforcer ses moyens de communication sur les supports existants (site internet, Indeed, Pôle Emploi, réseaux sociaux...) avec la diffusion de 422 offres d'emploi et la promotion de la cooptation, octroyant une prime de 135 euros bruts pour 5 salariés en 2022.

Elle a aussi structuré sa présence dans les salons de recrutement avec une première participation au Job dating de l'ESEIS en juin 2022 ayant accueilli plus de 200 participants. A cette occasion, 16 professionnels de l'ARSEA étaient présents, tous secteurs confondus, pour présenter et valoriser notre Association.

Pour autant, notre Association reste fortement touchée par la pénurie de personnel ne parvenant pas à recruter sur de nombreux postes demeurant vacants. En 2022, l'ARSEA a connu 202 départs de CDI et n'est parvenue qu'à embaucher 173 professionnels en CDI, ce qui toutefois représente une hausse de plus de 40% des embauches en CDI par rapport à 2021 mais demeure insuffisant pour contenir les tensions en gestion du personnel qui en découlent.

VALORISATION SALARIALE - PRIMES

Fin 2021, le Président de l'ARSEA a une nouvelle fois signé une Décision Unilatérale Employeur approuvée par le Conseil d'Administration afin de permettre aux professionnels de l'ARSEA éligibles, ayant travaillé en 2020, de bénéficier d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat allant de 200 à 300 €. L'agrément a été obtenu début 2022 permettant un versement en mars 2022, pour un coût de 346 600 €.

Depuis 2019, notre Association aura versé 2 144 960 € de primes (prime PEPA 2018, 2019, 2020 et prime COVID-19) dont 1 413 660 € auront été financés directement par l'Association à moyens constants. Seuls 731 300 € au titre d'une partie de la prime COVID avait fait l'objet d'un financement dédié.

L'action sans faille de notre Association pour valoriser nos métiers ne s'arrête pas là. Face à l'injustice générée auprès des oubliés du SEGUR et l'absence d'actions correctives du Gouvernement, malgré une mobilisation forte de notre syndicat employeur où siège notre Directeur Général, l'ARSEA a étudié en 2022 un moyen de combler à titre exceptionnel cette carence en valorisant davantage les oubliés du SEGUR au travers de la Prime de Partage de Valeur (PPV). Cette réflexion aboutira en 2023.

Elle est une nouvelle fois la preuve de la reconnaissance du travail et de l'engagement de nos professionnels au service des plus vulnérables.

LE RETOUR DES MATINÉES D'INTÉGRATION

Après deux années d'interruption en raison de la pandémie, l'ARSEA a eu le plaisir d'organiser à nouveau deux matinées d'intégration pour ses nouveaux embauchés en Juin et Novembre 2022 regroupant 95 salariés dans les locaux de l'ESAT de la Ganzau. Les retours de satisfaction confirment l'intérêt et l'importance de ces matinées d'intégration présentées par notre Président, Directeur Général et Directrices du Siège qui permettent aux professionnels rejoignant l'ARSEA de mieux comprendre et de s'approprier les valeurs, activités et enjeux de l'Association. C'est aussi pour eux l'occasion de rencontrer les dirigeants et d'autres professionnels des différents établissements en échangeant à l'issue de la présentation autour d'un déjeuner convivial.

MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE / FONCTIONNELLE / CONTRACTUELLE

Une mission essentielle de notre politique RH est de faciliter les mobilités de nos professionnels qu'elles soient verticales, horizontales ou géographiques. Ce travail s'effectue au quotidien en étroite collaboration avec les Directeurs de nos établissements et s'intègre dans la mise en œuvre d'une gestion des emplois et des parcours professionnels s'appuyant notamment sur nos Entretiens Professionnels et nos Entretiens Individuels ainsi que sur les formations mobilisées. En 2022, 54 professionnels ont bénéficié d'une mobilité vers un autre établissement, 67 autres professionnels d'un changement de qualification et 62 professionnels en CDD ont bénéficié d'une transformation en CDI.

LA FORMATION : VECTEUR D'EMPLOYABILITÉ

En 2022, 853 salariés de l'ARSEA ont suivi des actions de formation pour un total de plus de 23 192 heures effectuées représentant un budget de plus de 400 000 €.

Plus de 250 professionnels ont pu bénéficier de formations mutualisées autour de thématiques variées comme la méditation de pleine conscience et la sophrologie (39 salariés), l'interculturalité (29 salariés), les troubles psychiques (32 salariés) ou encore l'informatique (34 salariés).

Attentive à accompagner nos professionnels dans leur quotidien et promouvoir leur mobilité interne, l'ARSEA a rendu possible et financé la formation diplômante et certifiante de 28 professionnels qui étaient en cours de formation en 2022 allant des métiers du management (14 professionnels) aux métiers de l'éducatif et du paramédical (11 professionnels) ou encore aux métiers des services généraux et de l'administratif (3 professionnels).

Pour 2023, face aux recrutements de plus en plus nombreux de professionnels n'étant pas diplômés d'Etat, l'ARSEA mettra en place un dispositif renforcé de formations diplômantes et certifiantes pour les professionnels concernés.

L'ARSEA a poursuivi en parallèle son investissement dans l'alternance avec 51 alternants présents au cours de l'année 2022 dont 18 recrutés en 2022. Il s'agit là d'un enjeu fort de fidélisation de nos jeunes professionnels et de réponses à nos difficultés de recrutement.

Convaincue de l'importance de la formation, pour 2022, l'ARSEA a fait le choix de maintenir sa cotisation à hauteur de 2,3% de la masse salariale pour la formation professionnelle soit 0,3 points de plus que notre obligation conventionnelle.

UN DIALOGUE SOCIAL AU CŒUR DES ENJEUX

Dans le cadre des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO), l'ARSEA a signé le 19 décembre 2022 avec l'ensemble des délégués syndicaux 12 accords d'entreprise assurant le renouvellement de nos dispositifs internes, gages de reconnaissance et qualité de vie au travail pour 2023. Ainsi l'ARSEA continuera d'appliquer la valorisation à 125% des heures de remplacement en urgence, la valorisation à 125% en fin de mois des heures d'intervention en astreinte, des heures de participation à des journées extraordinaires ou de remplacements prévisibles ou encore le saut d'échelon en cas de promotion professionnelle.

LA QUALITÉ DE VIE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

NÉGOCIATIONS POUR LA MISE EN PLACE D'UN TÉLÉTRAVAIL ENCADRÉ

La crise mondiale liée au COVID que nous avons traversée depuis 2020 a eu des implications et des conséquences sociales fortes tant sur les personnes que sur nos organisations du travail. Consciente de ces nouvelles réalités, l'ARSEA a intégré dans son projet d'Association 2021-2025, le développement de l'utilisation du numérique.

Début 2022, des réunions de négociation bimensuelles avec les délégués syndicaux ont pris place afin dans un premier temps de s'accorder sur une modalité de travail en vue parvenir à un accord d'entreprise. Unanimement les partenaires sociaux ont validé la proposition d'élaborer et de soumettre un questionnaire sur le télétravail à l'ensemble des professionnels de l'ARSEA afin de construire un accord d'entreprise au plus près des besoins.

En mai 2022, plus de 700 professionnels de l'ARSEA ont répondu au questionnaire. Malgré de nombreux points d'accord, les négociations avec les partenaires sociaux

n'ont pas abouti en 2022, l'ensemble des délégués syndicaux conditionnant la signature d'un accord à la mise en place d'une indemnité spécifique au télétravail. Le télétravail envisagé par l'ARSEA n'étant que sur la base du volontariat du professionnel et au regard du coût global d'importance d'une indemnisation, le Bureau de l'ARSEA n'a pas donné une suite favorable à la demande des syndicats.

Pour autant, notre Association demeure convaincue que le télétravail est devenu - pour les métiers qui le peuvent - une modalité de travail incontournable participant à la qualité de vie au travail dès lors qu'il est strictement encadré. C'est pourquoi la mise en œuvre du télétravail par le biais d'une charte qui fera l'objet de consultations du CSE et du CA pour 2023 est une priorité.

MISE EN PLACE DE LA DÉMATÉRIALISATION DES BULLETINS DE PAYE

Au-delà d'une simple réponse à une obligation légale, l'ARSEA a décidé d'inscrire cette démarche de dématérialisation des bulletins de paie dans une dimension de responsabilité sociale des entreprises. L'enjeu était donc de convaincre les professionnels de la pertinence de ce nouvel outil par le biais d'une communication de proximité. Le défi a été relevé puisque depuis sa mise en place en juin 2022, plus de 80% des professionnels s'en sont saisis et bénéficient d'un coffre-fort où ils réceptionnent chaque mois leur bulletin de paie électronique.

DÉPLOIEMENT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES TEMPS

La multiplicité de nos organisations et les implications quotidiennes du temps de travail dans la qualité de vie ont rendu nécessaire pour l'Association le déploiement d'un logiciel de gestion des temps dans l'ensemble de ses établissements et services afin de sécuriser les plannings tout en gagnant en transparence et fluidité dans l'organisation quotidienne. Sur l'année 2022, le déploiement s'est poursuivi dans 11 établissements et 24 sessions de formations en présentiel ont été réalisées. En 2023/2024, la mise en place d'un portail salarié opérationnel devrait permettre aux établissements restants (un peu plus d'1/3) de bénéficier également du logiciel de gestion des temps.

DÉPLACEMENTS À VÉLO REVALORISÉS

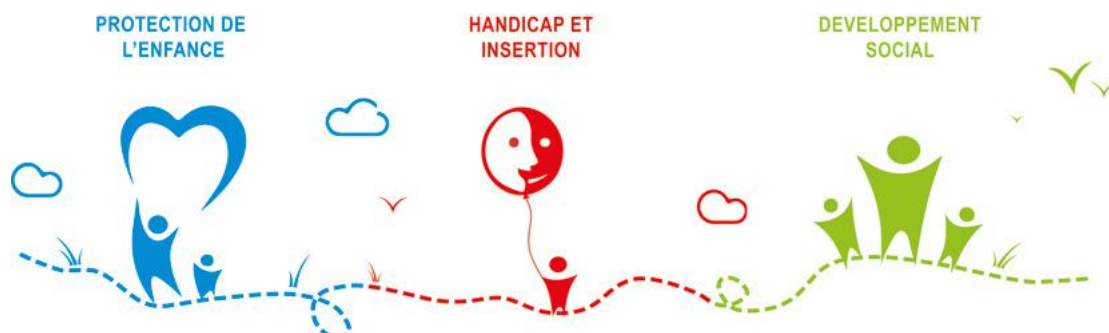
Toujours soucieuse d'améliorer sa politique de responsabilité sociétale et par là-même la qualité de vie au travail de ses professionnels, l'ARSEA a signé avec ses partenaires sociaux une nouvelle augmentation de l'indemnité kilométrique vélo à un maximum de 400 € annuels au lieu de 300 € à compter de janvier 2023 ainsi que l'élargissement de l'éligibilité de l'indemnité à tout engin de déplacement personnel motorisé ou non motorisé (trottinette, gyropode...).

Pour l'année 2022 et grâce à notre accord d'entreprise, 177 salariés ont parcouru 194 192 kilomètres à vélo pour se rendre à leur lieu de travail, ce qui représente 36 838 € versés aux salariés concernés.

L'Association s'est inscrite en juin 2022 à l'évènement « Au boulot à vélo » qui a rencontré un vif succès avec la participation de 141 salariés ayant parcouru 20 472,44 kilomètres ! Grâce à cette forte mobilisation, nous sommes arrivés 6ème sur les 25 entreprises de plus de 500 salariés ayant concouru.

LA PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Afin de répondre à notre obligation de prévention de la santé des salariés en intégrant la dimension des risques psycho-sociaux (RPS) dans nos documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERPs), un questionnaire ambitieux sur les RPS établi en concertation avec la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) a été soumis à l'ensemble des salariés de l'ARSEA en octobre 2022. Plus de 600 professionnels y ont répondu. Toutefois, le taux de réponses varie grandement d'un établissement à un autre ou d'un pôle à un autre (particulièrement au sein des internats de la protection de l'enfance), rendant parfois inexploitable les résultats du fait du manque de représentativité. L'analyse complexe des données, nous a poussée à revoir notre calendrier initial de restitution d'enquête. Les résultats une fois produits s'analyseront par pôle d'activité avec pour objectif de les intégrer dans les DUERPs d'ici la fin de l'année 2023, accompagnés d'un plan d'action pragmatique, simple et réaliste.



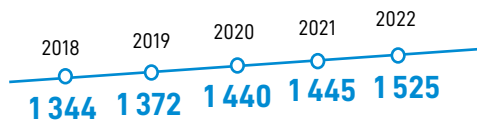
BILAN SOCIAL

2022

Les données chiffrées présentées ci-dessous sont extraites du bilan social 2022.

EMPLOI

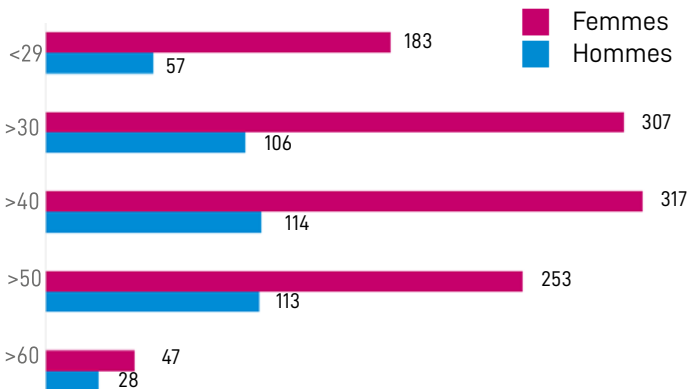
EFFECTIF TOTAL DES SALARIÉS AU 31.12.2022 (TOUS TYPES DE CONTRATS)



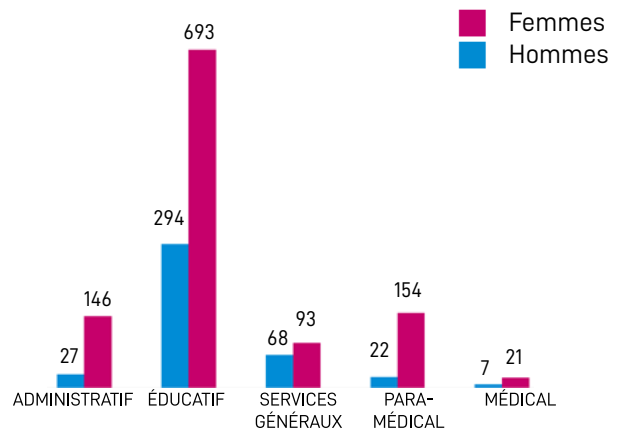
ÂGE MOYEN DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS EN 2022



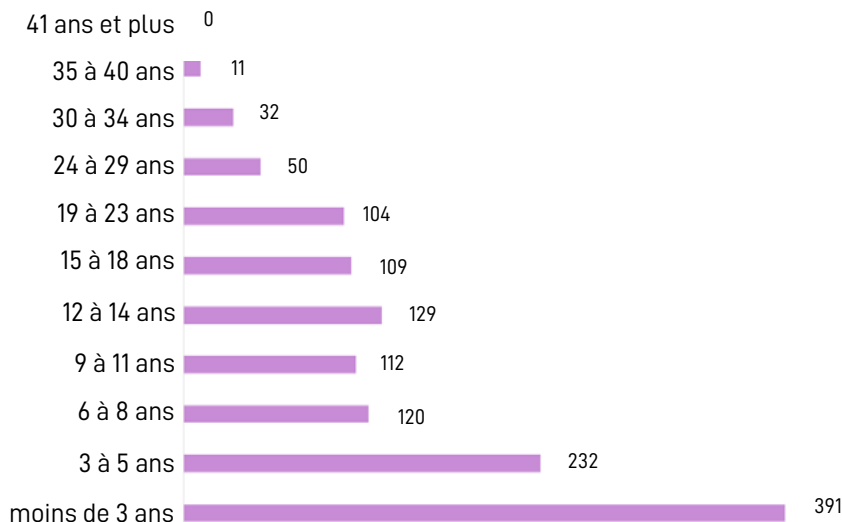
PYRAMIDE DES ÂGES AU 31.12.2022



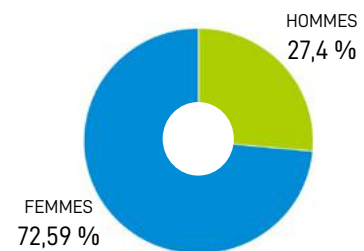
RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR CATÉGORIE D'EMPLOI AU 31.12.2022



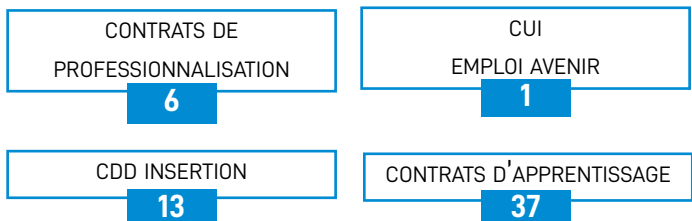
ANCIENNETÉ DES SALARIÉS EN CDI AU 31.12.2022



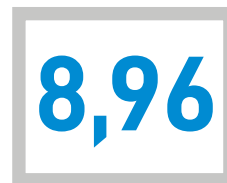
RÉPARTITION HOMME / FEMME



SALARIÉS EN CONTRATS SPÉCIFIQUES AU 31.12.2022



ANCIENNETÉ MOYENNE EN ANNÉES DES SALARIÉS EN CDI

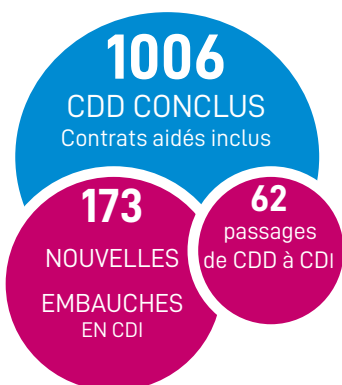


MOUVEMENTS

EMBAUCHES EN 2022

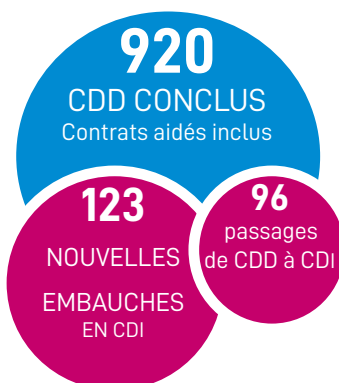
EMBAUCHES EN

2022



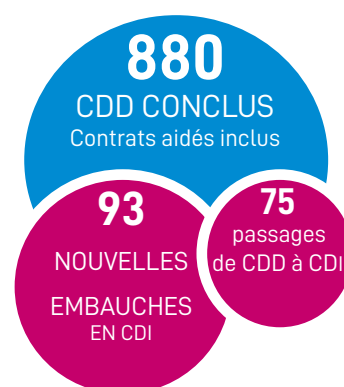
EMBAUCHES EN

2021

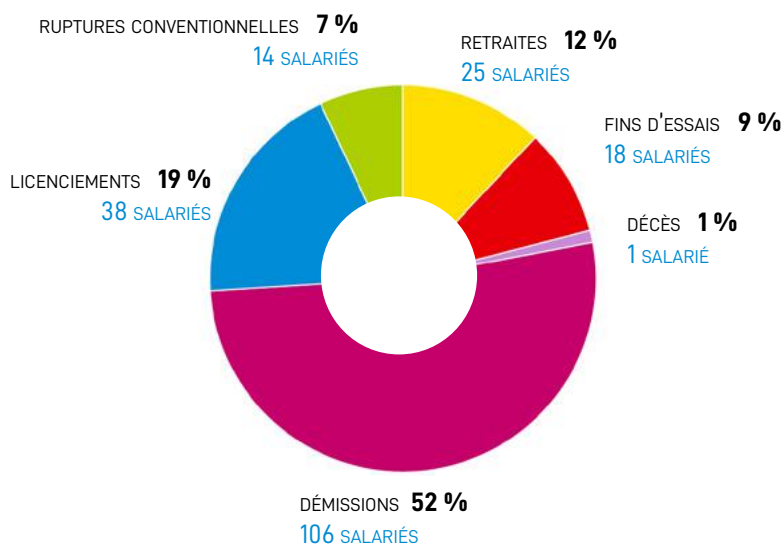


EMBAUCHES EN

2020



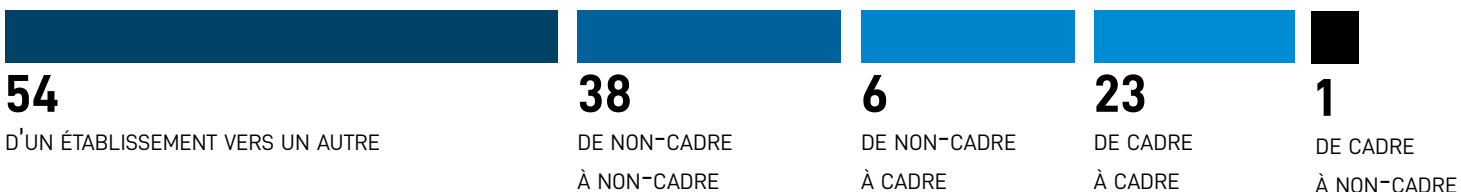
DÉPARTS DE CDI EN 2022



MUTATIONS DES SALARIÉS ET CHANGEMENTS DE QUALIFICATION

Mutations liées au COVID-19 incluses.

Un motif par salarié.



RELATIONS PROFESSIONNELLES ET DIALOGUE SOCIAL AU 31.12.22

120 RÉUNIONS
AVEC LES REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ EN 2022

8 521,8 HEURES EN 2022
DE DÉLÉGATION ET DE RÉUNIONS
UTILISÉES PAR LES REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL

6 MEMBRES DU
CSSCT
COMMISSION SÉCURITÉ, SANTÉ
ET CONDITIONS DE TRAVAIL

21 MEMBRES DU
**COMITÉ SOCIAL
ET ÉCONOMIQUE (CSE)**
ACTIFS EN 2022

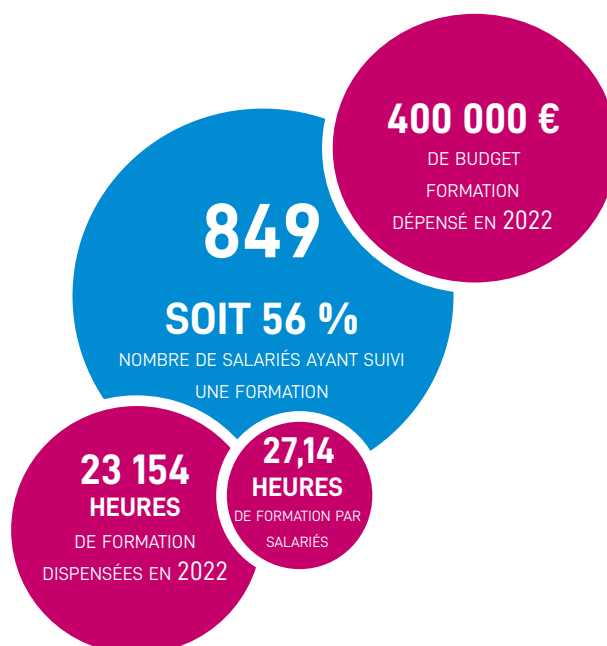
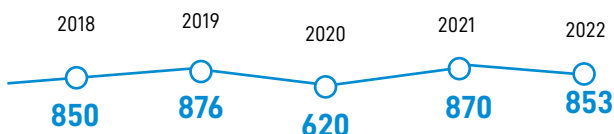
58 SALARIÉS
**REPRÉSENTANTS
DU PERSONNEL**
PRÉSENTS DANS L'ASSOCIATION

5 DÉLÉGUÉS SYNDICAUX ARSEA
2 CFDT - 2 CGT - 1 FO

50 REPRÉSENTANTS
DE PROXIMITÉ

FORMATIONS

**SALARIÉS FORMÉS
(CDD, CDI, APPRENTIS AYANT SUIVI UNE FORMATION)**



LES MOYENS ÉCONOMIQUES

PRÉAMBULE

Les ressources de notre Association sont en majorité des produits de la tarification perçus par les établissements et services relevant du Code de l'Action Sociale et des Familles. Les résultats de ces structures n'appartiennent pas à l'Association mais constituent, sur le plan financier, des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice N+2, sous réserve d'approbation par nos autorités de tarification : Agence Régionale de Santé - ARS Grand Est, Collectivité européenne d'Alsace - CeA, Protection Judiciaire de la Jeunesse - PJJ, Direction Départementale Emploi Travail et Solidarité - DDETS, Eurométropole de Strasbourg - EMS, Conseil Départemental des Vosges.

FAITS MARQUANTS DANS NOS COMPTES EN 2022

L'année 2022 est marquée par quelques extensions en nombre de places financées par l'ARS, essentiellement au titre du Pôle Développement Social :

- 8 places au SESSAD Strasbourg, budget 154 K€ pour 2,54 ETP ;
- 22 places d'ACT à GALA, budget 845 K€ pour 8,66 ETP ;
- 20 places d'ACT « Hors les Murs » à GALA, budget 342 K€ pour 3,94 ETP.

Elle est aussi marquée des créations de nouvelles structures :

- la Maison d'Enfants à Caractère Social - MECS à Rambervillers dans les Vosges pour 15 places, financement Conseil Départemental des Vosges ;
- le Centre d'Hébergement Spécialisé pour l'accueil des déplacés Ukrainiens avec une partie médicalisée à Schiltigheim, co-financement DDETS 2 966 K€, ARS 150 K€ et CAF 22,5 K€ ;
- le service d'Intermédiation Locative de GALA pour l'hébergement d'urgence des déplacés Ukrainiens, financement DDETS 109 K€ ;
- les Lits Haltes Soins Santé - LHSS avec 23 places, financement ARS 967 K€ pour 13,50 ETP ;
- la Maison guidée - MNA du Château d'Angleterre qui accueille 5 jeunes filles, financement CeA 299 K€ pour 4,66 ETP ;
- la mesure d'investigation spécifique à destination des « Tout-petits » - SIE 67, financement PJJ 89 K€ pour 1,65 ETP ;
- la médiation familiale - SASJ. Co-financement CAF, Cour d'Appel, MSA et CeA, budget 65,5 K€.

LE BILAN

Le bilan est une photographie de la situation financière en fin d'exercice. Il montre ce que l'Association possède, son patrimoine (actif) et ce qu'elle doit (passif), soit les ressources mobilisées pour financer son actif (fonds propres, réserves, emprunts etc.).

Le total bilan de l'Association augmente de 2021 à 2022 de + 0,79 % soit + 792 K€.

Les fonds propres tiennent compte des réserves, des subventions d'investissement, des provisions réglementées et du report à nouveau propre et sous contrôle des tiers financeurs. Les réserves comprennent les excédents dégagés au titre des exercices antérieurs.

Les fonds propres diminuent de 3 016 K€ sur l'exercice, principalement en raison :

- de l'évolution du résultat de l'exercice, qui s'élevait à 1 214 K€ en N-1 et est de -546 K€ en N, soit une variation de - 1 760 K€ sur 2022 ;
- d'une diminution des provisions réglementées de 2 225 K€, réaffectées en fonds dédiés à la demande de nos tiers financeurs.

Les fonds dédiés augmentent de 3 693 K€ pour l'essentiel en raison de ces réaffectations.

Les fonds dédiés fléchés à l'investissement s'élèvent à 13 889 K€ et permettront à l'Association d'amorcer le financement de ses projets immobiliers les plus urgents, estimés à 100 M€ au titre du Schéma Directeur Immobilier (mises aux normes réglementaires, rénovations lourdes, extensions et nouveaux locaux) afin de maintenir un niveau d'accueil digne et sécurisé pour nos bénéficiaires.

L'augmentation de nos dettes de 1 772 K€ est liée au décalage de versement de la cotisation URSSAF de fin d'année et de la Prime de Partage de la Valeur.

L'actif immobilisé s'élève à 81 180 K€ en valeur brute et 38 651 K€ en valeur nette.

L'actif immobilisé net est en hausse de 2 985 K€ suite à l'acquisition de locaux supplémentaires au 230 avenue de Colmar à Strasbourg, afin d'héberger les services SASJ-SERP-Réparation Pénale, médiation familiale, SAMSAH 67 et SAVS 67 ainsi qu'une salle de réunion mutualisée servant également aux réunions du Bureau et du Conseil d'Administration de l'Association. Cette acquisition a permis de transformer la salle de réunion du siège, 204 avenue de Colmar, en bureaux supplémentaires et évitant ainsi un déménagement de la Direction Générale

Le taux de vétusté des immobilisations corporelles s'élève à 46% et témoigne de la nécessité d'investir dans la mise aux normes et la rénovation lourde, notamment énergétique, de nos établissements et services.

Des prix de journées facturés en fin d'année ainsi que des subventions obtenues en 2022 mais qui seront encaissés en 2023 augmentent nos créances de 461 K€.

À la clôture de l'exercice, notre trésorerie se situe à 51 295 K€, affichant une baisse de 2 585 K€ par rapport à l'année 2021, principalement attribuable aux investissements immobiliers effectués.

La disponibilité de fonds excédentaires constitue un atout majeur mais aussi une impérieuse nécessité pour notre Association, nous permettant d'être réactifs aux demandes urgentes, imprévues et par conséquent non programmées, de nos financeurs. A l'exemple, des solutions d'accueil et de soins, pour près de 800 déplacés Ukrainiens, pour lesquels l'Association a fait une avance de trésorerie de 3 M€ avant remboursement par l'Etat. Cette trésorerie pourra servir d'apport au financement de nos projets d'investissement.

LE COMPTE DE RÉSULTAT

LES PRODUITS : 102 124 K€ dont 98 260 K€ de produits d'exploitation

Ils progressent de + 13,32 % par rapport à 2021.

Les produits de la tarification représentent 75 % de nos ressources d'exploitation et proviennent de nos différents financeurs en paiement des prestations réalisées.

Le chiffre d'affaires de nos deux ESATs, du chantier d'insertion ainsi que les aides aux postes des travailleurs en ESATs, contrats aidés et adultes relais en représentent 6 %. Bien que leur chiffre d'affaires ait évolué de 3,9 % et retrouve son niveau de 2018, le chiffre d'affaires de 2022 ne traduit pas une stabilité de l'activité, car l'année a été marquée par de très fortes variations. Par ailleurs, comme sur le reste du territoire national, le modèle des ESATs apparaît comme de plus en plus fragilisé et sont interrogés autant la proposition de valeur portée que la capacité commerciale ou encore le développement des activités.

Nous percevons également à hauteur de 10 % des subventions provenant de collectivités territoriales, d'autres organismes publics, de fonds européens et des dons d'entreprises et de particuliers.

9 % restants de nos ressources d'exploitation sont des produits divers et exceptionnels (reprises provisions, participations, ...).

LES CHARGES : 102 670 K €

Elles augmentent de + 15,48 % par rapport à 2021, dont 65 % de charges de personnel.

L'augmentation des achats et charges externes (+ 4 085 K€) et des charges de personnel (+ 7 746 K€) est liée à l'évolution des activités du Pôle de Développement Social et aux structures créées ou ayant bénéficié d'extensions de places.

LE RÉSULTAT COMPTABLE : - 546 K€

L'écart entre les produits et les charges fait ressortir un résultat comptable déficitaire en 2022 de - 546 K€ dont - 923 K€ sont soumis au contrôle de nos financeurs et + 377 K€ proviennent de nos structures en gestion propre, notamment de nos deux ESATs Production dont les résultats sont fléchés pour financer leurs futurs projets immobiliers.

Le déficit de nos établissements sous contrôle des tiers financeurs s'explique principalement :

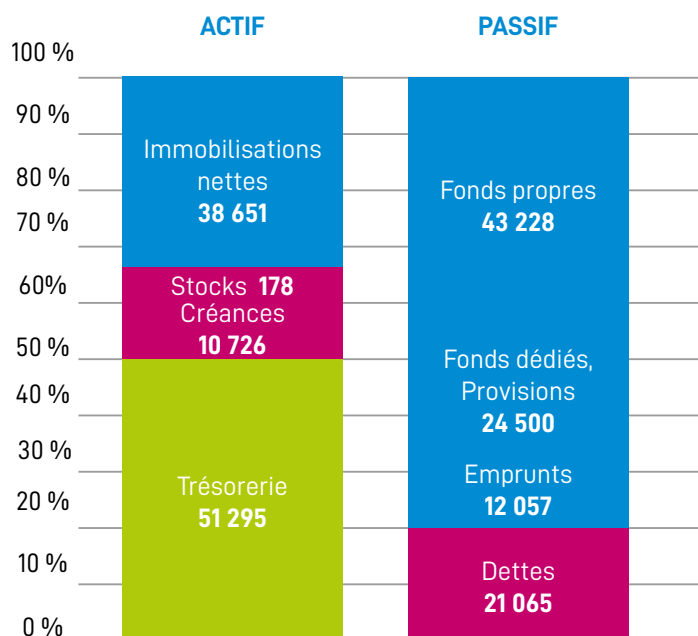
- par une baisse d'activité dans certaines de nos structures, liée à :
 - des difficultés de recrutement, ayant conduit à des vacances de postes sur des périodes plus ou moins longues : Foyer René Cayet, SIE 67, SIE 68, Mineurs Non Accompagnés ;
 - des sollicitations non confirmées pour différents motifs dont des absences ou retards dans les main levées : Château d'Angleterre ;
 - une saturation du parc de logements dans l'Eurométropole, retardant la mise à disposition de biens locatifs aux bénéficiaires : Mineurs Non Accompagnés et Espérance ;
- le contexte inflationniste, notamment au titre des produits alimentaires, des carburants et des consommations énergétiques malgré le bouclier tarifaire ;
- la reprise des résultats N-2.

Malgré un résultat 2022 en baisse et grâce à la poursuite d'une gestion très rigoureuse et soucieuse des deniers publics, l'Association maintient sa solidité financière pour faire face aux besoins de transformations de l'offre dans toutes ses composantes y compris en matière immobilière, ainsi qu'aux évolutions socio-économiques et aux besoins qui en découlent.

A noter : les frais de siège restent toujours très en deçà des besoins, notamment au titre du besoin de recrutement de compétences et d'expertises pour répondre de manière sécurisée à l'ensemble des sollicitations liées à la mise en œuvre des politiques publiques.

Le maintien de cette solidité financière est la condition sine qua non pour que l'Association puisse continuer, comme elle l'a fait en 2022, à répondre avec agilité aux besoins urgents des plus fragiles et à des projets de plus en plus complexes et transversaux, en faisant l'avance de trésorerie pour les financeurs.

BILAN 2022 EN K€



DES INDICATEURS FINANCIERS FAVORABLES

- Un taux d'endettement de 21,8 %
- Une augmentation des produits d'exploitation de + 9,95 %
- Un fonds de roulement d'investissement de 22 370 K€ assurant le financement des investissements en cours et des différents projets à venir (sous contrôle de nos financeurs)

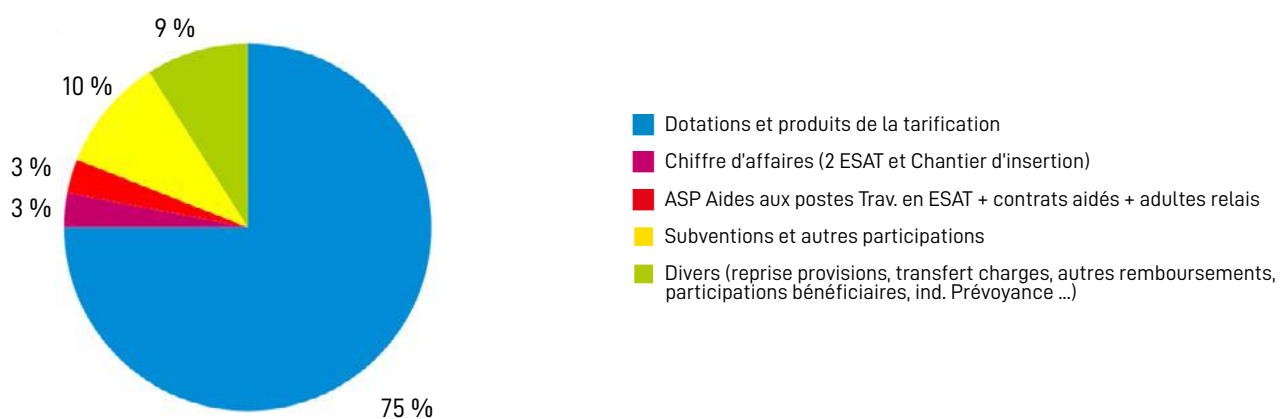


CHIFFRES CLÉS

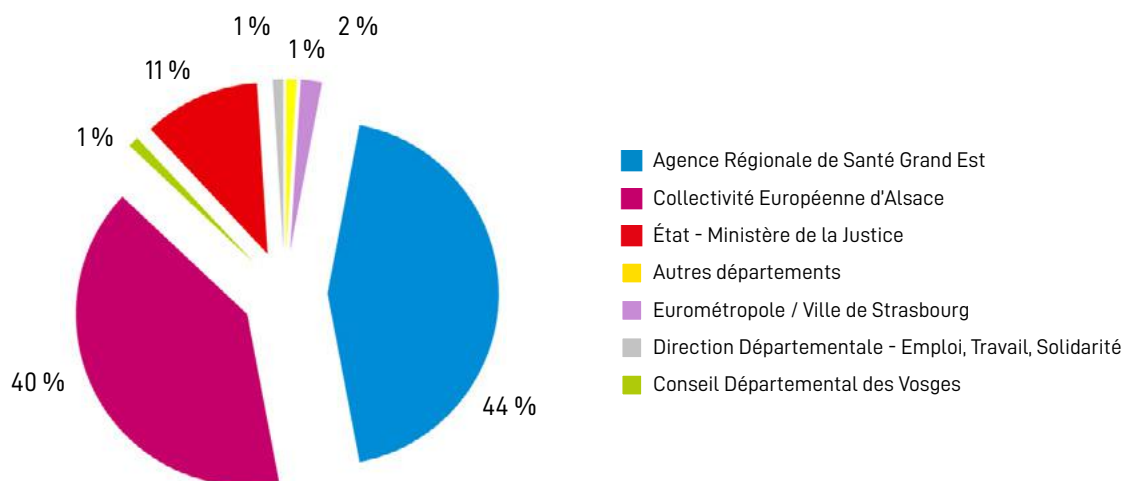
BILAN PROPRE en K€	2022	2021	2020	Variation 2022/2021 en K€	Variation 2022/2021 En %
Fonds propres	43 228	46 244	43 714	- 3 016	- 6,52 %
Fonds dédiés et Provisions	24 500	21 571	21 157	2 929	13,58 %
Emprunts	12 057	12 950	13 840	- 893	- 6,90 %
Dettes	21 065	19 293	15 900	1 772	9,18 %
Actifs immobilisés nets	38 651	35 666	36 082	2 985	8,37 %
Stocks	178	247	24	- 69	- 27,94 %
Créances	10 726	10 265	8 788	461	4,49 %
Trésorerie	51 295	53 880	49 717	-2 585	- 4,80 %
TOTAL BILAN	100 850	100 058	94 611	792	0,79 %

COMPTE DE RÉSULTAT en K€	2022	2021	2020	Variation 2022/2021 en K€	Variation 2022/2021 En %
Dotations et Produits de la tarification	74 050	68 528	67 818	5 523	8,06 %
Autres produits d'exploitation	24 210	20 840	17 529	3 369	16,17 %
Charges de personnel	61 900	54 767	52 930	7 133	13,02 %
Autres charges d'exploitation	39 355	31 878	29 206	7 477	23,46 %
Résultat d'exploitation	- 2 995	2 723	3 211	- 5 718	- 209,99 %
Résultat financier	- 125	- 193	155	68	- 35,23 %
Résultat exceptionnel	2 590	- 1 316	- 2 047	3 899	- 297,86 %
Impôts sur les bénéfices	- 16	- 7	- 11	- 9	128,57 %
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0	0	0	0,00 %
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0	0	0	0,00 %
RÉSULTAT COMPTABLE	- 546	1 214	1 319	- 1 760	- 144,98 %

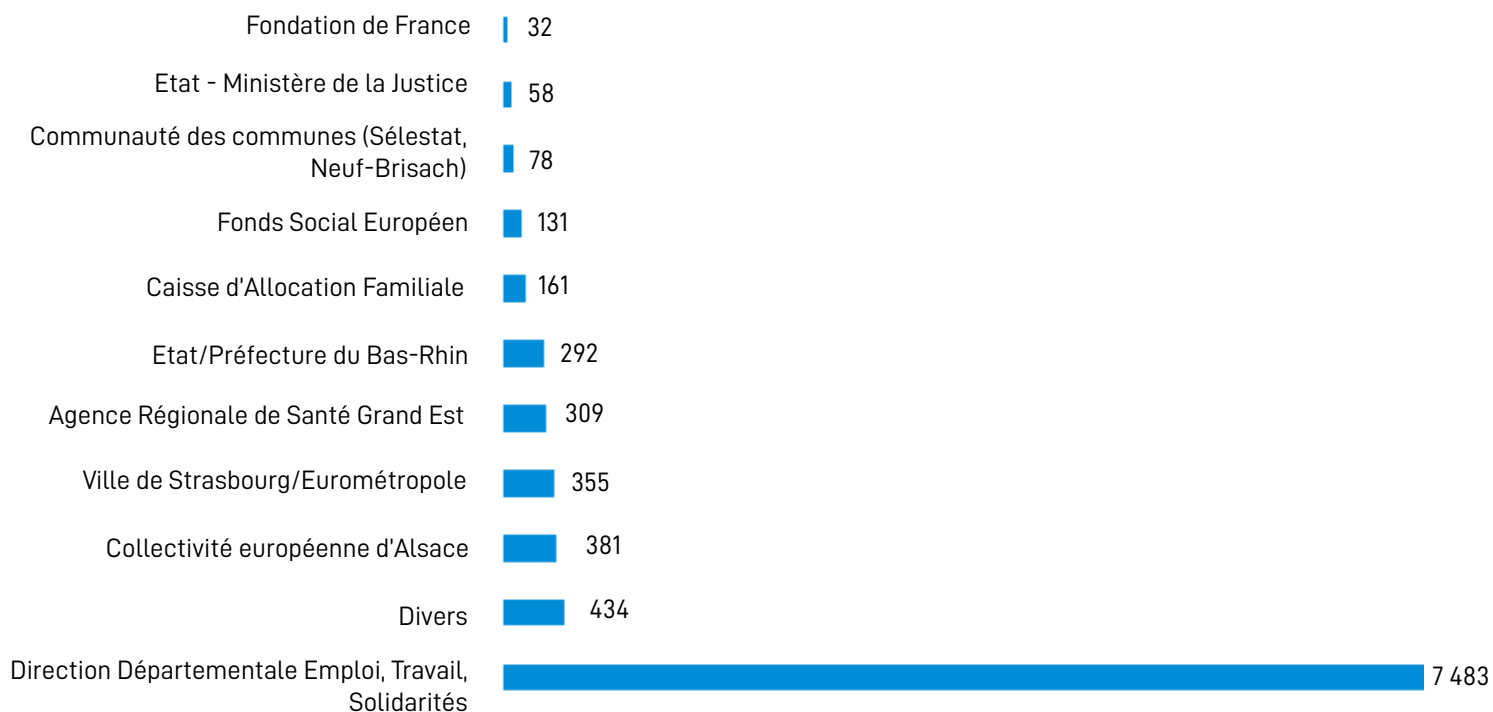
RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION 98 260 K€



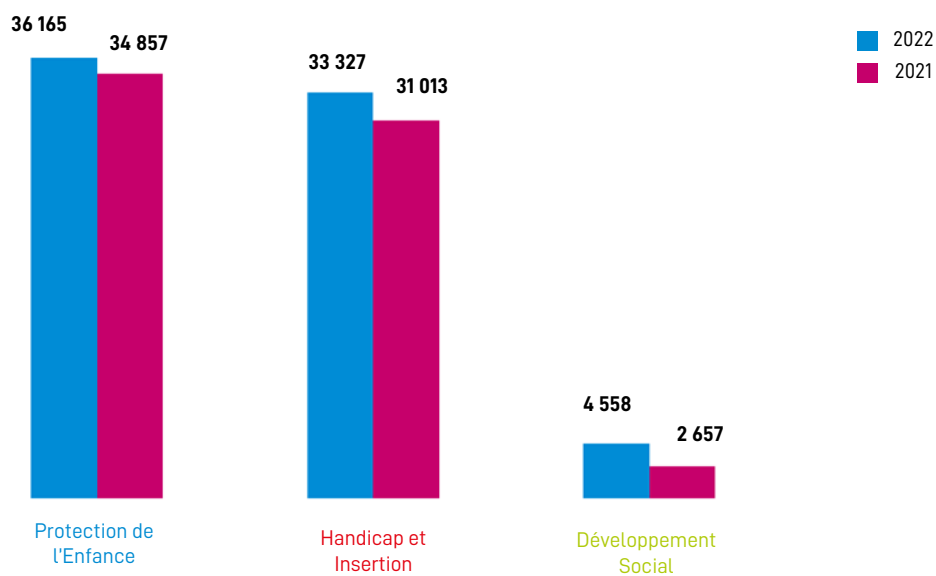
ORIGINE DES PRODUITS DE LA TARIFICATION



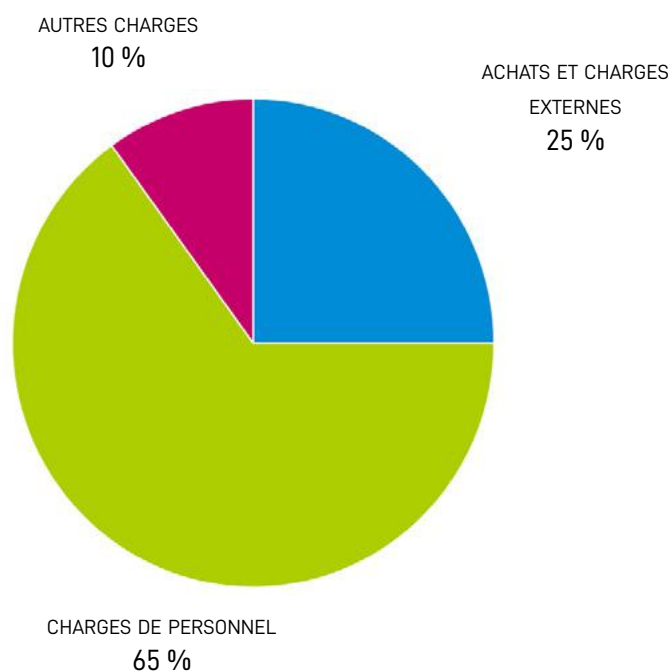
ORIGINE DES SUBVENTIONS EN K€



ÉVOLUTION DES PRODUITS DE LA TARIFICATION EN K€, PAR PÔLE



RÉPARTITION DES CHARGES 2022 102 670 K€



PERSPECTIVES

Quelles perspectives pour la suite ?

Dans ce monde où les plus fragiles, dans leur diversité, sont de plus en plus nombreux, l'action de l'ARSEA et son modèle non lucratif, n'en ont que plus de sens. Les valeurs de solidarité et d'entraide dont nous pouvons être fiers, restent d'une actualité plus que jamais prégnante.

Nous continuons en 2023, d'honorer nos engagements au travers de nos différentes missions en déclinaison des politiques publiques sur les trois pôles d'intervention de l'ARSEA, mais également pour répondre, dans l'urgence si nécessaire, à toutes les sollicitations en Alsace ou ailleurs, dès lors qu'elles s'inscrivent dans nos valeurs associatives.

Et je continuerai, avec l'appui du Conseil d'Administration, du Directeur Général, à porter sans relâche, la défense des intérêts de nos salariés pour la reconnaissance de la diversité de leurs métiers et compétences, notamment auprès des instances nationales mais également au titre de la nécessaire et légitime renégociation des frais de siège.

Les défis restent donc nombreux pour demain et après-demain !

Merci à tous ceux qui y contribuent au quotidien !

**Philippe RICHERT,
Président.**



Réunion des Directeurs de l'ARSEA
janvier 2023

GLOSSAIRE

- ACT** : Appartement de Coordination Thérapeutique
- ALT** : Association de Lutte contre la Toxicomanie
- AED** : Aide Éducative à Domicile
- AEMO** : Service d'Action Éducative en Milieu Ouvert
- AJAR** : Appartements pour Jeunes avec Accompagnement Renforcé
- AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt
- APAJ** : Accueil Parental et Accueil de Jour
- APAMAD** : Association Pour l'Accompagnement et le Maintien à Domicile
- ARES** : Association des Résidents de l'Esplanade
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- ARSEA** : Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Éducation et d'Animation
- ASE** : Aide Sociale à l'Enfance
- CA** : Conseil d'Administration
- CAAHM** : Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés Mentaux
- CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- CAMSP** : Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CARAH** : Centre d'Accueil et de Rencontre pour Adultes Handicapés
- CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles
- CAPEX** : Commission de Coordination des Actions de Prévention d'Expulsion
- CCAS** : Centre Communale d'Action Sociale
- CDCA** : Conseil Départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- CeA** : Collectivité Européenne d'Alsace
- CED** : Comité d'Entente Départemental
- CEF** : Centre Éducatif Fermé
- CER** : Centre Éducatif Renforcé
- CHS** : Centre d'Hébergement Spécialisé
- CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CIAS** : Centre Intercommunale d'Action Sociale
- CIH** : Comité Interministériel du Handicap
- CNAEMO** : Carrefour National de l'Action Éducative en Milieu Ouvert
- CNAPE** : Coordination Nationale des Associations de Protection de l'Enfance
- CNIA ESEIS** : Certificat National d'intervention en autisme à l'École Supérieure Européenne de l'Intervention Sociale
- COFIL** : Comité de Pilotage
- CPCA** : Centre de Prise en Charge des Auteurs de violences conjugales
- CPOM** : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
- CREAI** : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Information
- CREF** : Centre de Rencontre, d'Échanges et de Formation
- CRHH** : Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement
- CRSA STRASBOURG** : Conférence Régionale Santé et Autonomie Grand Est
- CUI** : Contrat Unique d'Insertion
- DACIP** : Dispositif d'Accompagnement Collectif et Individuel de Proximité
- DALO** : Droit Au Logement Opposable
- DAME** : Dispositif d'Accompagnement Médico-Social
- DAR** : Dispositif d'Autorégulation
- DDCS** : Direction Départementale Cohésion Sociale
- DDETS** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
- Délégation FSL** : Délégation de Fonds de Solidarité au Logement
- DIHAL** : Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
- DUERP** : Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
- EA** : Entreprise Adaptée
- EDIPA** : Équipe de Diagnostic et d'Intervention Précoce Autisme
- EED** : Établissement Éducatif et Pédagogique
- EMAS** : Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation
- EMS** : Eurométropole de Strasbourg
- ESAT** : Établissements et Services d'Aides par le Travail
- ESMS** : Établissements et Services Médico-Sociaux
- ETP** : Équivalent Temps Plein
- EVS** : Espace de Vie Sociale
- FAE** : Foyer d'Action Éducative
- FALC** : Facile À Lire et à Comprendre
- GALA** : Gestion et Accompagnement vers un Logement Autonome
- GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle
- GETP** : Groupement des Établissements de Travail Protégé et Adapté
- HAS** : Haute Autorité de Santé
- IGAS** : Inspection Générale des Affaires Sociales
- IME** : Institut Médico-Éducatif
- IMP** : Institut Médico-Pédagogique
- ITEP** : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
- JM** : Jeunes Majeurs
- LAME** : Lieu d'Accueil Mère-Enfant
- LAPY** : Logements Accompagnés Psychiatrique
- LHSS** : Lits Halte Soins Santé
- MAP** : Mesures d'Accompagnement Protégé

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison pour Enfants à Caractère Social

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives

MIP : service de Mesure d'Investigation de Proximité

MJIE : Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative

MNA : Mineur Non Accompagné

ONPE : Observatoire National de la Protection de l'Enfance

OPI : Orientation Prévention Insertion

PAD : Placement à Domicile

PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PRA : Plan de Reprise d'Activité

PSP : Parcours de Sortir de Prostitution

RAPT : Réponse d'Accompagnement Pour Tous

RGPD : Règlement Général de la Protection des Données

SAJ : Service d'Accueil de Jour

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SASJ : Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire

SASM : Service d'Accompagnement et de Soutien à la Majorité

SAVE : Service d'Accompagnement vers l'emploi

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SEADR : Service Éducatif d'Accompagnement à Domicile Renforcé

SERP : Service Éducatif de Réparation Pénale

SESAME : Service à visée d'Émancipation Sociale et d'Accompagnement Médical

SESSAD : Service d'Éducation Spécialisé et de Soins à Domicile

SIAO : Services intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

SIE : Service d'Investigation Éducative

SIS : Service d'Intervention Sociale

SIVIL : Service Sortant d'Incarcération Vers l'Insertion Locative

SLI : Service Logement d'Insertion

SIPI : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

TND : Trouble du Neuro-Développement

TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme

UAP : Unité d'Accueil Parental

UEEA : Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme

UEMA : Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme

TEMPS FORTS 2022



Fête d'anniversaire, 40 ans du CAAHM,
03 mai 2022



Projet artistique avec les enfants de l'AEMO 67
été 2022



Tournoi multisports à l'EEP Château d'Angleterre,
25 mai 2022



Visite ministérielle à l'IME-SESSAD Pays de Colmar,
07 janvier 2022



Sortie au plan d'eau de Brumath pour les jeunes de l'OPI Quartier Cité de l'ILL,
Juillet 2022

TEMPS FORTS 2022



Spectacle « A la maison » des bénéficiaires de la MAS et POLE-SUD, 02 juin 2022



Dons de la direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse aux déplacés Ukrainiens basés à Schiltigheim, Avril 2022



Buffet organisé par les jeunes du CEF pour un moment festif à la Cour d'Appel de Colmar, 04 juillet 2022



Semaine de judo pour des jeunes de l'IME Simone Veil et de l'EEP Château d'Angleterre en lien avec les étudiants en DEUST, 1^{er} avril 2022



Marché de Noël à l'EEP Château d'Angleterre, Décembre 2022



Arsea

DIRECTION GÉNÉRALE

204 avenue de Colmar BP 10922

67029 STRASBOURG CEDEX 1

www.arsea.fr

Email : accueil.direction@arsea.fr

Téléphone : 03 88 43 02 50